BIBLIOTHÈQUE
CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Mise en garde

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a obtenu l'autorisation de la personne autrice de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans Depositum, site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous. L'autrice ou l'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre.

Warning

The library of the Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue and the Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) obtained the permission of the author to use a copy of this document for nonprofit purposes in order to put it in the open archives Depositum, which is free and accessible to all. The author retains ownership of the copyright on this document.

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

L'ART-THÉRAPIE EN CONTEXTE CARCÉRAL : LE POUVOIR D'AGIR DES FEMMES INCARCÉRÉES AU SEIN DES CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES

Essai
présenté
comme exigence partielle
de la maitrise en art-thérapie

Par
Pascale Lechasseur

Octobre 2026

© Pascale Lechasseur, 2026

REMERCIEMENTS

Un grand merci à Andréa qui a su me soutenir avec douceur, bienveillance et pertinence tout au long de cette rédaction.

À mon ami Jean-François, une rencontre qui a changé ma vie et qui continue de l'enrichir quotidiennement. Ta présence, ta bienveillance et ta façon de croire en moi auront su me transformer et contribuer à construire mon identité d'intervenante et d'art-thérapeute. Maintenant, je ne fais pas que voir les couleurs : je les ressens. Tu continues de me dire que tu n'es pas un artiste, et c'est bien sur ce point que je ne serai jamais d'accord avec toi. La créativité qui t'habite est multiple, et tu as la générosité de m'en faire bénéficier. Je t'en remercie.

Merci à mon partenaire de vie, mon Gigi, qui a su me soutenir de multiples façons tout au long de cette tumultueuse rédaction. La suite à tes côtés m'emballe !

À ma précieuse Annick, merci pour ton aide, ta relecture et ton soutien dans mes crises existentielles.

Un clin d'œil rempli d'affection à mes collègues de cette maîtrise, qui ont su rendre ce parcours rempli de fous rires, d'accolades chaleureuses et de discussions si riches, mais également réconfortantes.

ÉPIGRAPHE

La prison a un caractère essentiellement parasitaire.
Elle se nourrit de nos peurs, elle nous soutire des ressources individuelles
et collectives, elle prospère au gré des insatisfactions qu'elle engendre
et elle abîme les cœurs en y entretenant des traumatismes.

– Gwenola Ricordeau, *Tant qu'il y aura des prisons,* 2026.

AVANT-PROPOS

Le présent essai découle d'expériences professionnelles et d'intérêts personnels qui ont orienté mon parcours des dernières années, tant sur le plan académique que professionnel. Au cours de l'année 2025, j'ai effectué un stage à l'Établissement de détention Leclerc de Laval et j'ai eu l'occasion de pratiquer l'art-thérapie auprès des femmes incarcérées, dans des séances individuelles et groupales. Cette expérience m'a permis de constater la portée de l'offre de service art-thérapeutique, tout en me confrontant aux limites que lui impose le système carcéral et aux violences qu'elle contribue à perpétuer.

Ce stage m'a également amenée à réfléchir à ma posture d'abolitionniste féministe œuvrant au sein des murs d'un établissement carcéral. Il existe, en effet, une tension entre le fait de militer personnellement contre le système carcéral et celui de choisir d'y intervenir sur le plan professionnel. Travailler dans les murs d'une prison, en observer les manquements et les limites *de l'intérieur*, n'a fait que renforcer ma conviction que la réponse au crime se trouve davantage dans la prévention, l'accompagnement communautaire et le soin. La punition demeure, à mon avis, une approche archaïque qui ne permet pas, à elle seule, de réduire les comportements criminels.

Cette expérience m'a également confrontée aux questions d'identité de genre qui occupent une place importante dans ma réflexion féministe. Si je m'efforce, depuis plusieurs années, à adopter une écriture inclusive dans mes travaux universitaires, force est de reconnaître que le milieu carcéral demeure profondément ancré dans une conception binaire. Dans ce contexte, les personnes incarcérées sont généralement désignées et catégorisées comme des hommes ou des femmes, laissant peu de place à la reconnaissance de la diversité des identités de genre. Cette catégorisation, qui repose encore largement sur des critères anatomiques et administratifs, soulève des questions importantes quant à la place accordée aux personnes trans, non binaires et de diverses identités de genre au sein des établissements carcéraux.

Cette réalité m'a amenée à réfléchir aux limites de ma propre rédaction. Bien que je souhaite privilégier un langage inclusif, le présent essai porte sur un milieu institutionnel dont l'organisation et le fonctionnement reposent sur une division binaire des genres. L'emploi récurrent du terme « femmes incarcérées » s'inscrit ainsi dans cette réalité institutionnelle, sans pour autant chercher à nier la diversité des identités de genre des personnes concernées. Il me semble d'autant plus

important de reconnaître cette contradiction que les violences genrées ne sont pas étrangères au sein des institutions carcérales.

Finalement, il importe de reconnaître que cet essai met de l'avant des pratiques et des outils visant à accompagner les femmes incarcérées. Or, les souffrances vécues par ces femmes sont parfois profondes, et le système carcéral ne semble ni disposé, ni suffisamment outillé pour y répondre de manière adéquate. Je crois donc nécessaire de reconnaître que, malgré ma conviction quant aux bienfaits de l'art-thérapie et à sa capacité de favoriser le pouvoir d'agir, celle-ci ne peut, à elle seule, contrebalancer les violences vécues en milieu carcéral. Des changements au sein même du système sont nécessaires afin que le soutien psychosocial offert aux femmes ne se limite pas aux séances d'art-thérapie, mais puisse s'étendre à l'ensemble de leur quotidien carcéral.

C'est donc de ces expériences, tensions et réflexions, tant professionnelles que personnelles, qu'est né le présent essai.

RÉSUMÉ

Le fonctionnement même de l'institution carcérale se construit autour de la punition et de la contrainte, ce qui vient limiter les possibilités de faire des choix, de prendre des décisions ou d'exercer un contrôle sur son quotidien. Cet essai vise à comprendre comment l'art-thérapie, en contexte d'incarcération, peut contribuer au développement de l'empowerment (ou du pouvoir d'agir) chez les femmes incarcérées. Pour ce faire, une synthèse des connaissances scientifiques existantes est réalisée au moyen d'une revue narrative de la littérature. Cet essai souligne la pertinence d'intégrer des espaces art-thérapeutiques au sein des établissements carcéraux pour permettre l'expérimentation du choix, de la mise en action d'une intention, mais également de la possibilité d'être reconnue comme un sujet agissant à l'intérieur des contraintes institutionnelles.

Mots-clés : art-thérapie, empowerment, pouvoir d'agir, agentivité, prison, incarcération, femmes incarcérées, intersectionnalité

Keywords: Art therapy, empowerment, agency, prison, incarceration, incarcerated women, intersectionality

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS II
ÉPIGRAPHE III
AVANT-PROPOS IV
RÉSUMÉ VI
TABLE DES MATIÈRES VII
LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS IX
INTRODUCTION 1
1. PROBLÉMATIQUE 3
1.1 Pertinence sociale 3
1.2 État actuel des connaissances 4
1.3 Présentation du sujet 7
2. MÉTHODOLOGIE 9
2.1 Méthode de collecte de données et d'analyse 9
3. CADRE CONCEPTUEL 12
3.1 Le monde carcéral : ses spécificités 12
3.1.1 Une mesure unique, des expériences multiples 12
3.1.2 Une temporalité particulière 13
3.1.3 Profil des femmes incarcérées : qui sont-elles ? 13
3.1.4 La sous-culture carcérale 14
3.1.5 La violence institutionnelle d'un milieu 15
3.2 L'empowerment 16
3.2.1 Une définition 16
3.2.2 L'agentivité 17
3.2.3 L'empowerment intersectionnel 18
3.2.4 L'empowerment : sa portée politique et son usage polémique en contexte carcéral 19
3.3 L'art-thérapie 21
4. REVUE LITTÉRAIRE 23
4.1 L'art en prison 23
4.2 L'art communautaire et social 23
4.3 L'art-thérapie sociale 24
4.4 L'art-thérapie en prison 25
4.4.1 Les effets des séances d'art-thérapie 26
4.4.2 Un espace d'expression moins à risque 27

4.4.3 Les effets de la création sur le bien-être psychologique 28
4.4.4 Les défis et limites de l'intervention art-thérapeutique en milieu carcéral 29
4.5 L'art-thérapeute en milieu carcéral 31
4.6 La dimension politique de l'art-thérapie 32
4.7 La place de l'empowerment 33
4.7.1 Choix, contrôle et estime de soi 35
5. DISCUSSION 38
5.1 Du choix à l'action : expérimenter sa capacité d'agir 39
5.2 L'empowerment relationnel et intersubjectif : être reconnue comme sujet 41
5.3 Les limites de l'essai 44
CONCLUSION 46
LISTE DE RÉFÉRENCES 49

LISTE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

LSCMLC	Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions
MSI	Ministère de la Sécurité intérieure
SMSC	Sous ministériat des Services correctionnels
SCC	Service Correctionnel Canada

INTRODUCTION

Les établissements carcéraux constituent des milieux hostiles, répressifs et marginalisants, où la souffrance est omniprésente (Katz-Mazilu, 2019). L'expérience carcérale s'accompagne d'une privation importante de liberté et d'autonomie, tout en réduisant l'individu à son statut de criminel, ce qui peut contribuer à altérer la perception que les personnes incarcérées ont d'elles-mêmes (Lemire et Vacheret, 2000). Au-delà de ces conséquences, le fonctionnement même de l'institution carcérale se construit autour de la punition et de la contrainte, qui viennent ainsi limiter les possibilités de faire des choix, de prendre des décisions et d'exercer un contrôle sur son quotidien. Chez les femmes, ces réalités peuvent s'ajouter à des parcours de vie déjà marqués par la violence, la précarité et différentes formes d'oppression, en d'autres mots, des vulnérabilités antérieures même à l'incarcération (Chéné et Chouinard, 2018 ; Lemonde, 2022 ; Merriam, 1998 ; Shaw et Hannah-Moffat, 2004). C'est notamment à partir de ces constats que s'est construite la question de cet essai, qui vise à comprendre comment l'art-thérapie, en contexte d'incarcération, peut contribuer au développement de l'empowerment (ou du pouvoir d'agir) chez les femmes incarcérées.

La présente revue de littérature s'articule ainsi autour de l'*empowerment* et du pouvoir d'agir que peuvent soutenir, voire enrichir, les séances d'art-thérapie auprès des femmes incarcérées. Bien que la littérature actuelle soit relativement abondante lorsqu'il est question de ces différents thèmes pris séparément, les écrits se font plus limités lorsqu'ils sont mis en relation. Il convient d'entamer cette démarche en explorant la pertinence de cette question de recherche, puis en présentant la méthodologie retenue pour mener cette revue de littérature.

Les différents concepts mobilisés dans cet essai sont ensuite explorés et définis, à commencer par porter un regard sur la structure carcérale actuelle telle qu'elle se présente dans notre société. Ses particularités et les défis qui la traversent seront aussi considérés, ainsi que la réalité propre aux femmes qui y sont incarcérées. Qui sont-elles et quelles réalités caractérisent leurs parcours de vie ? L'empowerment et sa portée sont ensuite définis et ancrés dans une perspective intersectionnelle et politique. Il s'agit ainsi d'inscrire le pouvoir d'agir dans une pratique de justice sociale, tout en adressant les limites et les contradictions que son développement peut rencontrer au sein même de l'environnement carcéral. Enfin, une conception de l'art-thérapie est présentée en lien avec les visées de cet essai.

La revue de littérature permet ensuite d'explorer les écrits mettant en relation les trois concepts centraux de cet essai : l'art-thérapie, la prison et l'empowerment (ou le pouvoir d'agir). Elle s'amorce par un regard plus large sur l'art et ses différents apports, tant au niveau communautaire que carcéral, pour ensuite s'inscrire plus précisément dans une pratique d'ordre thérapeutique et dans les effets documentés de celle-ci. Ensuite, la revue de littérature aborde la mise en œuvre d'une telle approche dans le contexte d'une prison. Ses spécificités sont ainsi abordées, notamment son adaptabilité à la sous-culture carcérale et la possibilité d'offrir aux femmes un espace d'expression perçu comme moins risqué, notamment par le contrôle qu'elles peuvent exercer sur le dévoilement de soi à travers leur création. Finalement, elle examine comment les particularités de l'espace thérapeutique et les modalités de l'art-thérapie peuvent contribuer à enrichir et à soutenir le sentiment d'empowerment, entre autres à travers l'expérimentation du choix, la reprise de pouvoir et le développement de l'estime de soi.

Finalement, la discussion met en relation les concepts et les théories explorés afin de réfléchir à la manière dont l'offre de services art-thérapeutiques peut soutenir le pouvoir d'agir chez la femme incarcérée. Il s'agit d'explorer comment celle-ci peut se réapproprier une part de ce pouvoir ou, du moins, entrer progressivement en contact avec celui-ci dans un cadre sécuritaire et propice à l'exploration.

1. PROBLÉMATIQUE

1.1 Pertinence sociale

Bien que la mission première d'une prison[1] soit de sanctionner en vue de réformer, cette structure punitive et disciplinaire engendre des répercussions profondes sur le plan psychique et corporel chez la personne incarcérée (Foucault, 1975). Alors que le milieu carcéral adopte une posture axée sur la réinsertion et la réhabilitation, la réalité du terrain diverge et les prisons peinent à remplir leur mandat premier : réduire le risque de récidive (Arseneault *et al.*, 2014 ; Cortoni et Lafortune, 2009 ; Gendreau *et al.*, 1999 ; Lee, 2019 ; Ouimet, 2015). Dans un tel contexte, l'offre de services thérapeutiques, autant pour soutenir les personnes incarcérées que pour limiter les risques de récidive, est plus que pertinente. D'ailleurs, au Québec, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions (LSCMLC) stipule que les établissements de détention sont tenus d'offrir aux personnes incarcérées l'accès à des programmes et à des services de soutien visant à favoriser leur réinsertion et leur retour dans la communauté (2002). En d'autres mots, il s'agit d'offrir des services psychosociaux ciblés pour la personne incarcérée dans l'optique de soutenir, répondre et résorber les besoins sous-jacents au passage à l'acte criminel ayant engendré l'incarcération (Vacheret *et al.*, 2025). Bien que l'art-thérapie puisse exister en prison, les circonstances et la période exacte de son émergence au Québec demeurent difficiles à établir (Ministère de la Sécurité publique, 2024). Il importe néanmoins de souligner que les pratiques artistiques, par exemple aux États-Unis, sont présentes en milieu carcéral depuis plusieurs décennies (Littman et Sliva, 2020).

Or, dans le climat carcéral actuel, caractérisé par des contraintes budgétaires et organisationnelles, la proposition de services de soutien psychosocial, dont l'art-thérapie, repose sur une base fragilisée et soulève des inquiétudes quant au maintien possible de ces services au sein du Service correctionnel du Canada (Service correctionnel Canada, 2026). En effet, au courant des années 2025 et 2026, d'importantes coupures budgétaires ont été mises en œuvre dans l'optique de réduire les coûts liés aux établissements de détention, tant au niveau provincial que fédéral (Baril, 2025).

[1] La construction carcérale au Canada relève de deux paliers : un palier fédéral et un palier provincial. La durée des peines dirige ainsi la personne condamnée vers l'établissement adéquat, soit une prison provinciale pour une peine allant jusqu'à 2 ans moins un jour, soit un pénitencier fédéral pour une peine de 2 ans ou plus. Par souci de légèreté grammaticale, le terme *prison* est utilisé tout au long de ce travail afin de désigner les deux paliers d'incarcération. Cependant, les personnes qui sont en attente d'un procès, d'un verdict ou d'une peine, et dont la justice souhaite maintenir l'incarcération jusqu'au prononcé de la sentence, sont maintenues dans un établissement provincial.

Le ministère de la Sécurité publique du Québec a cessé, depuis près d'un an, de financer les programmes spéciaux de réinsertion en établissement provincial, allant des ateliers de gestion de la colère aux ateliers de recherche d'emploi, ainsi qu'à l'offre diversifiée de soutien psychosocial (Bergeron, 2025). Les coupures[2] dans le milieu carcéral en général sont préoccupantes, car l'accès à des services de soutien joue un rôle significatif dans le bien-être des personnes incarcérées, tant à court terme que dans une perspective de développement à long terme, ainsi que dans la réussite de leur réinsertion sociale (Dumont *et al.*, 2025).

Dans une telle perspective, le présent essai vise à démontrer la pertinence d'une offre de services en art-thérapie pour permettre aux prisons de remplir leur mandat de prévention de la récidive, mais aussi, et surtout, à mettre en lumière ses effets potentiels sur les personnes incarcérées, notamment en termes d'empowerment ou de pouvoir d'agir. Plus précisément, à travers une recension des écrits, cet essai cherche à dégager les bienfaits et les apports potentiels de l'art-thérapie auprès de cette population, en portant une attention particulière aux processus susceptibles de soutenir l'émergence et le développement de l'empowerment.

1.2 État actuel des connaissances

L'art-thérapie est une discipline reconnue dont les effets sont largement documentés dans la littérature : réduction du stress et de l'anxiété, amélioration de l'humeur, atténuation des symptômes liés à certains traumatismes, développement du potentiel créatif, etc. (Abbing *et al.*, 2019 ; Bell et Robbins, 2007 ; Bernèche et Plante, 2009 ; Elbrecht, 2019 ; Gussak, 2009). Elle s'inscrit dans une approche qui s'intéresse davantage au processus de création ainsi qu'aux émotions qui peuvent en émerger, que ce soit dans la relation à l'œuvre, aux matériaux, aux mouvements qu'ils suscitent ou, plus largement, à tout ce qui constitue l'expérience créative (Erickson et Young, 2010). Dans un contexte de contrainte, comme en prison, l'art-thérapie se démarque par sa capacité d'offrir un

[2] D'autres mesures adoptées depuis ont des répercussions directes sur les conditions de vie des personnes incarcérées. Par exemple, afin de limiter le recours aux heures supplémentaires des agent·es correctionnel·les, les détenu·es se voient contraint·es de réintégrer leur cellule de façon prématurée en soirée, ce qui limite leur accès aux aires communes et entraîne de longues périodes d'enfermement en espace restreint, dans leur cellule. Un autre exemple est la suppression de près de 20 postes de bibliothécaires dans les établissements fédéraux depuis avril 2026, une mesure qui, depuis, a suscité une importante mobilisation des comités des détenu·es (Nadeau, 2026). À la suite de cette mobilisation, le gouvernement a finalement fait marche arrière quelques semaines plus tard, en annonçant le maintien des services de bibliothèque au sein des établissements (Proulx, 2026).

espace d'expression qui est porté par la création artistique. Cette modalité d'intervention peut ainsi s'adapter aux particularités et aux complexités du contexte carcéral, notamment à sa sous-culture, à ses normes et à ses rapports de pouvoir (Gussak, 2020). La pensée métaphorique que propose l'art-thérapie permet de parler tant en image qu'en parole du vécu que traduit l'œuvre créée en séance (Van Lith *et al.*, 2025).

De son côté, le milieu carcéral a fait l'objet de nombreuses recherches, que ce soit en lien avec sa structure même, ses effets ou les populations qui le fréquentent. Ainsi, on sait que les établissements de détention accueillent une proportion importante de personnes marginalisées et/ou en situation de précarité, dont plusieurs présentent également des enjeux de santé mentale (Lhuilier, 2007 ; Vacheret et Lafortune, 2011). Ces éléments s'inscrivent dans une dynamique multidimensionnelle qui peut se manifester sur les plans social, économique et psychologique (Vacheret et Lafortune, 2011). Le vécu carcéral, varié et complexe, ne peut être compris comme une expérience globale : ainsi, un séjour de longue durée peut ainsi être ravageur, voire anéantir une personne (Flanagan, 1995) alors qu'elle peut représenter un répit pour d'autres (Bucerius *et al.*, 2021). Il est généralement admis que l'expérience des femmes et des hommes en prison peut différer, et ce, pour de nombreuses raisons, telles que les raisons des incarcérations, les profils surreprésentés, les conditions de détention, etc. (Bucerius et Sandberg, 2022 ; Crewe *et al.*, 2017 ; Desfachelles et Ouellet, 2025).

Alors que la question des soins et du soutien psychosocial et médical en milieu carcéral, notamment en cas d'enjeux de santé mentale, ne date pas d'hier (Erickson et Young, 2010 ; Ferguson, 1988 ; Steadman et Cocozza, 1993), il est difficile de trouver des données gouvernementales précises sur l'accès à des services psychosociaux ou thérapeutiques dans les milieux carcéraux, ou encore sur l'évolution psychosociale des personnes incarcérées. Ceci s'explique par une offre de services entre les murs limitée, mais aussi par la crise persistante que traversent les établissements de détention (hausse de fréquentation, coupure budgétaire, manque d'employés, etc.) (Protecteur du citoyen, 2025). Ainsi, bien que l'incarcération puisse exacerber certains symptômes déjà présents chez les personnes incarcérées (Lhuilier, 2007), leurs besoins psychosociaux, étroitement liés à leur bien-être psychologique, sont souvent relégués au second plan. L'absence d'un service de soutien constant et bien ancré dans les établissements vient ainsi complexifier le principe de réhabilitation

et parfois même faire échouer le processus d'instauration d'un programme carcéral (Bonta, 1996; Gendreau, 1996; Harper *et al.*, 2005, Parlmer, 1994; Mackenzie, 2006, dans Johnson, 2008). Dans un tel contexte, c'est le milieu communautaire qui pallie les manquements du système. En effet, sa contribution à l'offre de services est considérable, voire essentielle, pour favoriser le maintien d'un lien entre les personnes incarcérées et la société. Elle permet également de limiter le sentiment de coupure complète tout en offrant un espace d'expérimentation des droits et des valeurs de la société extérieure (Vacheret et Lemire, 2007) À titre indicatif, mentionnons qu'au Québec, plus de 80 organismes œuvrent à « la réintégration sociale et communautaire des personnes contrevenantes » (Association des services de réhabilitation sociale du Québec, 2025).

La littérature démontre par ailleurs que la thérapie offerte en milieu carcéral comporte son lot de défis, certes sur les plans administratif et structurel, mais aussi en raison de la sous-culture propre à cet environnement (Gussak, 2013). Plusieurs spécificités participent à la construction de la sous-culture carcérale, dotée de ses règles et rites de passage, et ont des répercussions variées sur les personnes incarcérées, ce qui peut complexifier le déroulement de certains programmes, tels que l'art-thérapie. Dans ces établissements, les thérapies basées sur la parole exigent souvent un cadre plus restreint, tel qu'une séance en individuel ou dans un groupe, afin de favoriser un climat de confiance propice à la vulnérabilité, au partage et à l'expression de soi (Gussak, 2013). L'art-thérapie présente, quant à elle, un avantage important en offrant à la personne à la fois une certaine protection vis-à-vis de son environnement et un plus grand contrôle sur le degré de dévoilement de soi (Johnson, 2008).

Face à la multiplicité des vécus carcéraux, peu d'études envisagent les séances d'art-thérapie comme un espace de répit face aux contraintes du milieu carcéral. Toutefois, certaines recherches s'intéressent aux émotions susceptibles d'émerger pendant des ateliers d'art-thérapie et dans la relation art-thérapeutique au sein des prisons : apaisement, plaisir, joie, surprise, ou encore colère et frustration (Merriam, 1998 ; Stoessel, 2017). D'autres recherches témoignent plutôt d'une amélioration générale de l'humeur (Gussak, 2009), voire d'une diminution des interventions de crise (Cronin, 1994) ou encore des comportements offensifs chez les femmes impliquées dans des programmes (Levy, 1978). Les liens entre les processus art-thérapeutiques, les émotions observées et le sentiment d'empowerment n'ont pas été abordés en milieu carcéral dans la littérature.

Selon les écrits féministes, l'empowerment est décrit comme « […] un pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses » (Levy et Martinez, 2019, p. 28). Il peut être compris comme un processus multidimensionnel qui se construit dans l'interaction avec les autres et avec l'environnement (Freire, 1993 dans Kapitan, 2014). L'empowerment ne se limite donc pas à une transformation individuelle, mais s'inscrit également dans une perspective plus large de transformation des rapports de pouvoir. En ce sens, « les actions qui découlent du concept d'empowerment visent donc à transformer les rapports de pouvoir en faveur des droits des femmes et de la justice sociale ainsi que les structures économiques, sociales et politiques » (Labrecque, 2019). Malgré la pertinence de cette perspective pour comprendre l'expérience des femmes incarcérées, les écrits mettant directement en relation l'art-thérapie, l'empowerment et la population carcérale demeurent peu nombreux.

1.3 Présentation du sujet

Cette recherche a donc pour objectif de brosser un portrait non exhaustif des écrits existants sur l'art-thérapie en milieu carcéral, et plus particulièrement sur l'impact de l'art-thérapie sur l'expérience d'empowerment et du pouvoir d'agir chez les femmes incarcérées. À travers les concepts exploités et des thèmes qui en dérivent, elle cherche à mieux comprendre les effets des interventions art-thérapeutiques et en espérant qu'en découle une mise en place de programmes au sein des institutions carcérales. Cette recherche vise à mettre de l'avant l'adaptabilité de l'approche art-thérapeutique auprès de cette population et à explorer comment les séances peuvent offrir un espace où le pouvoir d'agir peut être réintroduit, malgré un contexte où la contrainte prédomine. La question de recherche est donc la suivante : de quelles façons l'art-thérapie peut-elle agir comme levier pour le développement de l'empowerment et du pouvoir d'agir des femmes incarcérées ? Cette question amène ainsi à réfléchir à la possibilité, pour les femmes incarcérées, d'investir un espace thérapeutique offrant un accompagnement sécuritaire, adapté et humanisant.

Les séances peuvent offrir aux personnes incarcérées des occasions d'expérimenter le choix, l'empowerment et le pouvoir d'agir dans un contexte où leur autonomie est fortement limitée. Il s'agit d'explorer dans quelle mesure l'offre de services en art-thérapie, sans pouvoir pallier l'ensemble des carences du système carcéral, peut constituer un environnement de répit favorisant

une reprise, même momentanée, d'un certain contrôle sur son environnement. Cette recherche vise ainsi à examiner la pertinence du « micro-choix » dans le contexte particulier de l'incarcération, de même que ses effets chez les participantes.

2. MÉTHODOLOGIE

Afin de comprendre de quelles façons l'art-thérapie agit comme un levier pour le développement de l'empowerment et le pouvoir d'agir des femmes incarcérées, je choisis de synthétiser les connaissances scientifiques existantes à travers une revue de littérature de type narrative. Aussi appelée recension des écrits, la revue de littérature de type narrative est un résumé descriptif et analytique des résultats de recherches trouvés dans la littérature scientifique (Cronin *et al.*, 2008). Ce type de revue est particulièrement indiquée lorsque l'on s'intéresse à des questions complexes de manière exploratoire, entre autres, car, elle met en lien des connaissances et des points de vue différents (Framarin et Déry, 2021). Dans le cas de cet essai, la recension d'écrits est particulièrement pertinente pour avoir accès à des données de terrain : en effet, l'accès aux femmes incarcérées, tout comme l'approbation des projets de recherche en milieu carcéral, représente un défi important, principalement en termes de délais (Watson, 2019).

La revue de littérature narrative est souvent critiquée dans la littérature scientifique, notamment pour son absence de méthodologie, un manque de transparence et de rigueur ou encore un enjeu de non-reproductibilité (Framarin et Déry, 2021). J'ai donc varié les sources et plateformes de recherches, notamment pour pallier les biais de sélection. Adhérant à l'idée que les phénomènes sociaux ne peuvent être compris qu'en fonction du sens qui leur est donné par les personnes concernées (Guillemette *et al.*, 2021), j'ai choisi de m'intéresser principalement aux recherches qualitatives en lien avec mon sujet. Ceci m'a permis d'être au plus près du « récit du vécu, tel qu'il a été vécu » (Guillemette *et al.*, 2021, p. 15).

Ainsi, la méthode choisie a permis de présenter une vue d'ensemble sur le sujet qui m'intéresse, mais aussi de justifier l'importance d'approfondir la recherche, et enfin de dégager des pistes de réflexion sur la pratique de l'art-thérapie en milieu carcéral féminin, et ce, à partir des preuves scientifiques disponibles actuellement.

2.1 Méthode de collecte de données et d'analyse

Le travail de recension des écrits s'effectue en quatre étapes : le choix de la question de recherche, le recensement (ou recherche documentaire), l'examen de la littérature sélectionnée, et la synthèse critique des textes (Framarin et Déry, 2021). Cette structure permet de mobiliser des données

préexistantes pour offrir un portrait complet et actualisé du sujet choisi, mais aussi d'analyser l'évolution de l'intérêt pour l'art-thérapie en contexte d'incarcération au fil du temps. Le processus de travail est dynamique et flexible, ainsi qu'éminemment itératif, c'est-à-dire qu'il implique de repenser à plusieurs occasions la recherche documentaire ainsi que la question de recherche.

Dans un premier temps, pour permettre l'accès à des données pertinentes en lien avec le sujet, des mots-clés ont été établis et ceux-ci ont guidé les recherches : empowerment, pouvoir d'agir, agentivité, femme, prison, art-thérapie. Pour assurer une diversité d'informations, les plateformes suivantes ont été utilisées (liste non exhaustive) : Cairn, Érudit, OpenEdition Journals, Persée, HAL, Jstor, Sofia ou encore, Google Scholar. Des articles en français et en anglais ont été identifiés et, au besoin, des articles issus de revues dans d'autres langues ont été sollicités, avec une traduction libre. J'ai également choisi d'intégrer de la *littérature grise* dans ma recherche, par exemple des rapports gouvernementaux, du contenu web ou des documents issus d'organisations non universitaires (Framarin et Déry, 2021). Cela a parfois pu représenter un défi sur le plan méthodologique pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il a fallu déterminer à quel moment arrêter de suivre les différents liens Internet, ce qui peut en partie être considéré comme un choix arbitraire. Ensuite, une même recherche effectuée avec les mêmes mots-clés pouvait donner des résultats différents quelques jours plus tard. Afin de limiter la géolocalisation, j'ai effectué mes recherches sur des fenêtres de navigation privée. La sélection des écrits a été guidée par leur pertinence au regard de l'objet de cet essai. J'ai donc privilégié les écrits permettant d'éclairer l'un ou plusieurs des axes centraux de la réflexion, soit le pouvoir d'agir et les concepts apparentés d'agency et d'empowerment, le contexte carcéral, l'art-thérapie et les interventions artistiques envisagées selon une approche de « l'art comme thérapie », ainsi que les perspectives féministes et intersectionnelles permettant d'éclairer les trajectoires des femmes et les facteurs associés à l'incarcération. La recherche documentaire s'est également faite selon le principe boule de neige, ou la fonction « related articles » (Hempel, 2020), c'est-à-dire que j'ai considéré les suggestions des plateformes apparaissant dans mes recherches.

Finalement, j'ai procédé à une analyse thématique en continu afin de relever les thèmes pertinents tout en les documentant, c'est-à-dire en identifiant les concordances et les divergences entre ceux-ci (Paillé et Mucchielli, 2016). Ceci m'a permis de construire progressivement un « arbre

thématique » par l'identification des thèmes, le regroupement et le fusionnement de ceux-ci, et la hiérarchisation au besoin (Paillé et Mucchielli, 2016). Par préférence personnelle, j'ai utilisé un support papier, qui permet un « contact physique avec le corpus » ainsi qu'une « flexibilité du support » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 239). Des codes de couleurs ont été choisis afin d'identifier les différents thèmes et des notes ont été prises en marge.

3. CADRE CONCEPTUEL

De nombreux éléments sont à considérer pour tenter de répondre à la question de recherche. Il est donc pertinent, dans un premier temps, de les définir tout en présentant l'univers carcéral ainsi que ses particularités, notamment sa temporalité, sa sous-culture, sa violence et les impacts qui en découlent. Il est également question d'explorer le portrait général des femmes incarcérées : qui sont-elles et à quoi ressemble leur parcours de vie ? Dans un deuxième temps, le concept de l'empowerment, abordé sous un angle intersectionnel et féministe, est exploré, puisqu'il constitue le thème principal de cet essai. La politisation de ce concept, ainsi que les critiques dont il fait parfois l'objet sont aussi abordées. Finalement, il est question d'explorer les différentes formes que peut prendre l'art-thérapie, plus particulièrement en contexte carcéral.

3.1 Le monde carcéral : ses spécificités

3.1.1 Une mesure unique, des expériences multiples

L'incarcération est une réponse pénale unique qui engendre une portée significative sur la vie de la personne ayant commis un crime. Elle représente une mesure punitive qui implique une mise à l'écart de la société et une perte temporaire de droits, incluant la liberté, considérée comme un privilège révocable au regard de notre système pénal (Chamond *et al.*, 2014). Bien que la prison soit une institution qui tente de réprimander le mal commis et, ainsi, protéger la société qui l'abrite, elle porte, avec elle, son lot de violence et de restrictions : « l'emprisonnement est sans doute fondamentalement ressenti comme quelque chose de pénible, non seulement à cause des privations qu'elle entraîne, mais également à cause de la situation d'infériorité dans laquelle il maintient le ou la détenu.e et de l'image de soi négative qu'il lui renvoie » (Lemire et Vacheret, 2000, p. 41). Toutefois, l'incarcération peut représenter un accès à certaines ressources qui ne sont pas toujours disponibles à l'extérieur : « l'incarcération permet à des individus d'accéder à des ressources (formation, hébergement, soin, etc.) qui auraient pu leur éviter un parcours délinquant » (Ricordeau, 2026b, p. 45). La prison apparaît ainsi comme un espace traversé par plusieurs paradoxes, puisqu'elle vise à punir et à protéger, mais peut aussi offrir certaines ressources, notamment à travers les services d'art-thérapie.

Fondamentalement, la prison répond toutefois à des objectifs clairs de séparation, sécurité, contrôle, réinsertion (Chamond *et al.*, 2014), voire « d'expiation » (Gouvernet, 2015, p. 34). De, par tous ces éléments, elle peut être comprise comme une réduction, voire une privation presque

totale, du pouvoir d'agir des individus. En effet, la mise à l'écart de la société se caractérise par une forme de rejet, où la personne incarcérée est reléguée au statut d'individu indésirable (Lemire et Vacheret, 2000). À ce titre, l'expérience de l'incarcération peut favoriser un processus de dépersonnalisation (Lemay, 2008) ou de dénaturation (Chamond *et al.*, 2014). De manière générale, l'expérience de la prison est associée à un vécu négatif, un lieu dangereux, et qui génère de la peur autant chez les détenues que chez le personnel qui fréquente les lieux (Chauvenet *et al.*, 2015). Toutefois, il importe de reconnaître que l'expérience carcérale est multiple et ne se réduit pas à une réalité singulière : l'influence de l'incarcération, sa portée et ses impacts varient selon les personnes et les contextes (Lemire et Vacheret, 2000). Elle dépend ainsi non seulement du lieu (Gouvernet, 2015), mais également et surtout du sens, de la durée ou du rôle que la personne attribue à son incarcération, de sorte que les effets de celle-ci varient.

3.1.2 Une temporalité particulière

Le présent essai s'intéresse aux femmes incarcérées qui traversent une période de détention, peu importe sa durée, qu'elles soient prévenues ou détenues[3], et porte principalement sur l'expérience carcérale dans l'*ici et maintenant*. Il faut reconnaître que la temporalité ne possède pas la même signification pour toutes les personnes incarcérées : le rapport au temps varie selon les contextes et selon l'attente, qu'il s'agisse du prononcé de la peine ou de la fin de la sentence à purger (Middlemass et Smiley, 2016). Bien que cet essai se concentre sur l'expérience vécue durant la période d'incarcération, il reconnaît que celle-ci produit des effets qui se prolongent au-delà de la sortie (Ricordeau, 2026a).

3.1.3 Profil des femmes incarcérées : qui sont-elles ?

Les femmes incarcérées, qui représentaient en 2024 et 2025 10,8% de la population totale prise en charge par le sous-ministériat des Services correctionnels (SMSC) (Manuch *et al.*, 2026), présentent une prévalence élevée d'expériences traumatiques antérieures à l'incarcération et portent ainsi un historique victimologique (Chéné et Chouinard, 2018 ; Lemonde, 2022 ; Merriam, 1998 ; Shaw et Hannah-Moffat, 2004). Les facteurs associés à leur incarcération sont multiples. Ils comprennent notamment une victimisation antérieure, la consommation de substances psychoactives ou des enjeux liés à la santé mentale (Leclerc *et al.*, 2025). Bien que les motifs

[3] Une personne incarcérée peut l'être de façon préventive, en attente de la poursuite de son processus judiciaire, en tant que *prévenue* ou dans le cadre de l'exécution d'une peine à la suite d'une condamnation, donc en tant que *détenue*.

d'incarcération des femmes soient généralement moins violents que ceux associés à la criminalité masculine (Chéné et Chouinard, 2018), cette lecture mérite d'être nuancée.

Ces différences quant à l'expérience criminelle peuvent s'expliquer, entre autres, par des processus de socialisation distincts de ceux des hommes, ainsi que par un accès plus limité aux occasions criminelles (Ricordeau, 2026a). Le lien criminel s'inscrit souvent par affiliation : dans les réseaux sociaux, familiaux et conjugaux (Cram et Farrell MacDonald, 2023). Par exemple, en 2015 et 2016, au Québec, les femmes incarcérées étaient peu susceptibles d'appartenir à une organisation criminelle, soit seulement 0,3 %, comparativement à 3,9 % chez les hommes (Chéné et Chouinard, 2018).

Par ailleurs, plusieurs recherches constatent une surreprésentation des femmes autochtones, des jeunes, des mères monoparentales, des travailleuses du sexe et des utilisatrices de drogues (Chéné et Chouinard, 2018 ; Cram et Farrell MacDonald, 2019 ; Leduc, 2012 ; Wesley, 2012). Cependant, de façon générale :

> Les femmes incarcérées ne se distinguent pas du reste de la population carcérale : elles appartiennent massivement aux classes populaires, sont souvent issues de l'immigration et de l'histoire coloniale, leur niveau d'éducation est inférieur à celui du reste de la population et beaucoup d'entre elles consomment des stupéfiants ou souffrent de problèmes psychiques. (Ricordeau, 2026a, p. 87)

3.1.4 La sous-culture carcérale

L'espace thérapeutique doit s'adapter à un phénomène propre au milieu carcéral, soit sa sous-culture (Gussak, 2013). La sous-culture carcérale se caractérise notamment par un ensemble de règles, de codes et de rites de passage qui peuvent influencer de différentes façons l'expérience des personnes incarcérées (Gussak, 2013). Cette sous-culture, bien complexe soit-elle, se comprend par des croyances et des valeurs qui viennent dicter les normes de conduites à avoir ou à privilégier au sein des établissements (Lemire et Vacheret, 2000). Dans un contexte thérapeutique, le climat et les interactions présents dans les ailes de la prison peuvent également s'inviter dans les séances de thérapie, alors que les dynamiques de pouvoir qui caractérisent le milieu carcéral peuvent s'y rejouer et se perpétuer (Girardin-Gantier, 2019).

3.1.5 La violence institutionnelle d'un milieu

Actuellement, au Québec, seuls deux édifices peuvent accueillir les femmes incarcérées. Construit en 1997, l'établissement de Joliette est une prison fédérale qui peut accueillir jusqu'à 132 femmes (Service correctionnel Canada, 2026). Au palier provincial, l'établissement de détention Leclerc de Laval (ou la prison Leclerc), qui était auparavant un pénitencier pour hommes (Lemonde, 2022), puis un établissement mixte, accueille aujourd'hui environ 750 femmes. La prison Leclerc a été fermée en 2012 par le gouvernement du Canada en raison de l'état des lieux, jugé désuet et caractérisé par une mauvaise condition générale (amiante, infestation de rongeurs, déficience des systèmes d'aération, champignons, etc.) (Lemonde, 2022 ; Martel, 2023). Sa réouverture deux ans plus tard n'a pas été synonyme d'amélioration des conditions de vie, et celles-ci sont depuis fréquemment dénoncées :

> L'incarcération des femmes en ce lieu bafoue de façon évidente leurs droits fondamentaux garantis par les chartes canadienne et québécoise, de même que par les traités internationaux, notamment le droit d'être incarcérées dans « le milieu le moins restrictif possible », le droit à la dignité et le droit d'être traitées avec humanité, le droit de ne pas être soumises à des fouilles abusives, ainsi que le droit à la non-discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'identité de genre, la race, la condition sociale ou le handicap. (Lemonde, 2022, p. 60)

Ainsi, depuis 2016, des mouvements de revendication et de dénonciation s'élèvent quant aux conditions de détention, allant même jusqu'à la demande d'une action collective émise contre le gouvernement du Québec (Leduc, 2012 ; Marin, 2024). En effet, malgré une tentative du ministère de la Sécurité intérieure (MSI), en 2020, d'instaurer une pratique visant à améliorer les interventions psychosociales au sein des établissements (toutes populations confondues), on observe le maintien d'une approche coercitive, et ce, malgré la complexité des profils et des enjeux vécus par les personnes incarcérées (Protecteur du citoyen, 2026). Les établissements carcéraux peinent à répondre aux besoins des personnes qu'ils incarcèrent. Ainsi, les femmes incarcérées se voient privées non seulement de leur liberté, mais elles sont également contraintes de purger leur peine dans des environnements incapables d'assurer le respect de leurs besoins de base (Smith *et al.*, 2019) et d'offrir un soutien thérapeutique leur permettant d'explorer certaines des difficultés qui ont marqué leur parcours de vie. S'il est difficile d'obtenir des détails quant au vécu des femmes incarcérées, et particulièrement sur leur accès à des services de soutien psychologiques à l'intérieur de l'établissement, il n'en reste pas moins que ce que l'on sait de leurs conditions de vie doit être pris en compte, et réfléchi, dans la compréhension de l'empowerment entre les murs carcéraux.

3.2 L'empowerment

3.2.1 Une définition

Le terme empowerment, aussi connu sous les termes appropriation du pouvoir, autodétermination (Bourbonnais et Parazelli, 2018 ; Rappaport, 1987 ; Vacheret *et al.*, 2025), ou encore pouvoir d'agir et habilitation[4] (Le Bossé, 2005), peut se traduire sommairement par le fait de « renforcer ou acquérir du pouvoir » afin de transformer ses conditions de vie (Calvès, 2009, p. 735). L'empowerment est une notion qui renvoie certes à l'individuel, mais aussi et surtout au collectif, notamment par la croyance en « la capacité des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions les concernant » (Calvès, 2009, p. 736). À la croisée entre prise de conscience *personnelle* et action *collective*, l'empowerment implique donc une certaine multidimensionnalité. Autrement dit, la possibilité d'expérimenter ou de ressentir le pouvoir dépend à la fois de la personne elle-même et de facteurs externes (Ninacs, 1995 ; Vacheret *et al.*, 2025).

En contexte thérapeutique, l'empowerment s'inspire de la pensée et des écrits de Paulo Freire, c'est-à-dire qu'il comprend deux visées : apprendre et accompagner un individu à transformer sa vie et « rechercher avec lui, les moyens de transformer le monde dans lequel il vit » (Freire, 1974, p. 9). Lorsque l'empowerment est invoqué en contexte thérapeutique, il implique donc l'idée d'amener la personne à reconnaître ou à expérimenter son propre pouvoir, en mettant en valeur ses compétences individuelles (Ninacs, 1995), et ce, dans une optique de transformation sociale. En d'autres mots, il consiste à réaliser un travail d'accompagnement pour « augmenter la capacité des personnes, individuellement ou collectivement, à influencer leur réalité selon leurs aspirations » (Le Bossé, 2005, p. 34). Ce travail ne peut se faire qu'en tenant compte du contexte de vie de la personne, car celui-ci peut contraindre, mais également limiter sa capacité d'agir sur la situation.

Différentes réalités sociales sont à considérer dans tout contexte thérapeutique qui utilise le concept d'empowerement : le racisme, la marginalisation, la discrimination et/ou la précarité (Ife, 2013). Le terme porte en lui une signification polysémique qui, tout dépendant du contexte et de la branche

[4] Il est également parfois traduit par les termes « insertion » ou « autonomisation » (Office québécois de la langue française, 2026). Ces usages sont toutefois décriés, car ils individualisent la notion de pouvoir en écartant toute notion politique de collectivité (Calvès, 2009, p. 735). Le terme « empouvoirement » est déconseillé par l'Office québécois de la langue française, car c'est un calque de l'anglais et qu'il présente des irrégularités morphologiques (Office québécois de la langue française, 2026).

d'intervention (travail social, criminologie, psychoéducation, art-thérapie, etc.), peut être exploitée et définie d'une façon différente (Bourbonnais et Parazelli, 2018). Or, le concept d'empowerment n'est pas libre des rapports de domination qui s'inscrivent dans notre société (Riger, 1993).

3.2.2 L'agentivité

Pour Kabeer (1999), l'agentivité constitue un concept central, voire indissociable du concept de l'empowerment. En effet, puisqu'elle renvoie à la capacité d'une personne à exercer ses choix, mais également à les mettre en action. Pour l'autrice, l'empowerment désigne le processus par lequel des personnes, ayant été initialement privées de la capacité à faire des choix, acquièrent finalement cette capacité ou cette possibilité. Cette conception de l'empowerment est ainsi liée au phénomène de *disempowerment* qui se comprend comme une privation d'exercer des choix ou d'accomplir les actions souhaitées :

> One way of thinking about power is in terms of the ability to make choices: to be disempowered, therefore, implies to be denied choice. My understanding of the notion of empowerment is that it is inescapably bound up with the condition of disempowerment and refers to the processes by which those who have been denied the ability to make choices acquire such an ability. In other words, empowerment entails a process of change. (Kabeer, 1999, p. 436)

D'autres conçoivent plutôt l'empowerment comme une expansion de l'agentivité, cette dernière renvoyant à la capacité d'une personne à identifier ses objectifs et à agir afin de les atteindre (Richardson, 2018 dans Gram *et al.*, 2019 ; Ibrahim et Alkire, 2007). Le concept s'inscrit dans la possibilité d'émettre des actions qui concordent avec les valeurs de la personne, sans nécessairement que ces actions soient liées à son propre bien-être. Il peut, en effet, s'agir du bien-être d'une autre personne (Sen, 1992 dans Zimmermann, 2024). Il s'agit ainsi de mettre de l'avant la possibilité d'agir en fonction de ses valeurs et aligné à la vision que la personne possède ainsi que les actions qu'elle désire entamer qui vont dans le même sens que ces dites valeurs. En d'autres mots, lorsqu'il est question d'agentivité, il s'agit de la possibilité d'agir en fonction de ses valeurs et objectifs. Toutefois, cette agentivité s'exerce dans un environnement qui peut favoriser ou limiter la possibilité pour la personne concernée d'agir et d'obtenir des résultats correspondant à ses objectifs (Ibrahim et Alkire, 2007).

3.2.3 L'empowerment intersectionnel

L'approche intersectionnelle « renvoie à l'idée que les inégalités sociales peuvent rarement être comprises comme étant façonnée par un seul rapport de pouvoir » (Levy et Martinez, 2019, p. 39). Nous devons la popularisation du concept au mouvement féministe noir des années 1970 et 1980 ainsi qu'aux critiques des théories raciales de l'époque, plus spécifiquement aux travaux de Kimberlé Crenshaw (Baines, 2017 ; Boussahba *et al.*, 2021 ; Levy et Martinez, 2019 ; Potter, 2015). L'idée de vivre simultanément plusieurs formes d'oppression avait également été soulevée dès les années 1950, notamment par James Baldwin, un homme noir et homosexuel, dont l'expérience à l'intersection de ces deux dimensions identitaires l'a conduit à réfléchir aux effets de leur imbrication et aux rapports qui s'établissent entre différents systèmes de domination (Boussahba *et al.*, 2021).

L'adoption d'une approche intersectionnelle favorise un regard analytique élargi, permettant de reconnaître la complexité des différentes formes d'oppression et des rapports de pouvoir qui façonnent ses expériences et qui peuvent influencer, voire orienter, son parcours de vie (Samuels et Ross-Sheriff, 2008). On tente ainsi de considérer et de reconnaître les diverses instances oppressives qui existent et la manière dont elles peuvent s'imbriquer entre elles pour exacerber les discriminations vécues, qu'il s'agisse notamment du patriarcat, du racisme, du colonialisme, etc. (Constant, 2020 ; Surprenant, 2015). Or, l'intersectionnalité invite également d'autres facteurs dans l'équation : l'identité culturelle, l'ethnie, la classe, la capacité, l'âge, etc. (Constant, 2020). En intégrant cette vision à l'intervention auprès des femmes, il devient alors possible de dépasser une conception homogène du vécu féminin (Samuels et Ross-Sheriff, 2008). Elle invite à considérer les femmes comme des êtres à part entière, en reconnaissant qu'elles ne vivent pas toutes leur condition de femme de la même manière et que certaines peuvent être confrontées à de multiples formes d'oppression, sans pour autant être toutes privées de pouvoir (Samuels et Ross-Sheriff, 2008, p. 6). Cette vision s'inscrit dans un horizon de justice sociale, qui vise la transformation de nos structures sociales et des rapports de pouvoir qui façonnent les expériences, mais également les identités (Bilge et Hill Collins, 2023 ; Potter, 2015).

Le développement de l'intersectionnalité s'inscrit aussi dans un contexte marqué par l'essor de la criminologie féministe qui cherche notamment à comprendre la criminalité des femmes différemment :

> non plus à partir de caractéristiques biologiques ni psychologiques, comme le faisait la criminologie traditionnelle, mais à partir d'un ensemble de facteurs sociaux, politiques et économiques, afin de mettre en valeur le fait que les comportements des femmes qui enfreignent la loi sont punissables, et punis, sur la base de relations de pouvoir de sociétés sexistes, racistes et classistes, dans un contexte patriarcal et capitaliste. (Parent, 1992 dans Constant, 2020, p. 76)

Il s'agit de déplacer une lecture strictement individualisée des comportements criminels vers un regard plus macrosocial, tout en évitant que cette lecture ne conduise à déresponsabiliser ou à infantiliser les personnes concernées, en les dépouillant de toute agentivité et en basculant ainsi vers une forme de paternalisme pénal[5] (Gueta, 2020). En effet, une telle compréhension des facteurs sociaux et structurels ne vise toutefois pas à justifier le passage à l'acte criminel ni à présenter les femmes comme étant incapables de prendre de bonnes décisions pour elles-mêmes, mais plutôt à mieux comprendre les conditions dans lesquelles elles s'inscrivent et à prendre une certaine distance à l'égard d'une vision dichotomique, voire imprégnée d'un double standard sexiste et patriarcal (Chesney-Lind, 1977), opposant la *bonne* à la *mauvaise* femme.

3.2.4 L'empowerment : sa portée politique et son usage polémique en contexte carcéral

Comme mentionné précédemment, l'empowerment n'illustre pas uniquement une structure individuelle, mais aussi organisationnelle, politique, sociologique, économique et spirituelle (Rappaport, 1987). Il serait donc réducteur d'aborder l'empowerment sans prendre en considération les inégalités liées au genre, à la racialisation ou encore à la classe sociale, comme mentionné dans l'approche intersectionnelle (Crenshaw, 1989). La notion d'empowerment implique que les personnes opprimées puissent autant s'exprimer qu'« acquérir le pouvoir de surmonter la domination dont ils font l'objet » (Wise, 2005 dans Calvès, 2009, p. 736). Également, l'empowerment peut se décrire comme un « processus de conscientisation et de mobilisation

[5] Le paternalisme pénal repose sur une conception de la femme qui tend à l'infantiliser (*childlike)*, en la considérant comme une personne (ou une enfant) ayant besoin d'être protégée et comme n'étant pas pleinement en mesure d'assumer la responsabilité de ses actions, tant sur le plan criminel que dans les autres sphères de sa vie (Moulds, 1978 dans Crew, 1991). Ainsi, ce phénomène peut également être associé à une forme de « bénéfice secondaire genré » selon laquelle la femme pourrait être moins sévèrement punie à la suite d'un acte criminel. (Ricordeau, 2026a, p. 85). À l'inverse, d'autres perspectives suggèrent que la commission d'un acte criminel viendrait rompre avec l'image traditionnelle associée aux femmes, pouvant alors entraîner une sanction plus importante en raison de leur non-conformité aux normes de genre (Ricordeau, 2026a).

politique venant de la base et visant la transformation radicale des structures de pouvoir inégalitaires » (Calvès, 2009, p. 735), ce qui nous amène à affirmer que cette notion est éminemment politique, voire, révolutionnaire.

Au courant des dernières années, le terme empowerment s'est vu détourné comme une « rhétorique sur la « participation des pauvres » à leur propre développement » (Calvès, 2009, p. 736). Dans le contexte particulier du monde carcéral, une utilisation détournée du concept d'empowerment contribue à minimiser la responsabilité sociale et institutionnelle qui contribue, accompagne, ou contextualise un passage à l'acte criminel. Or, de nombreuses études montrent que les systèmes dans lesquels nous vivons criminalisent certaines populations davantage que d'autres : comme le formule déjà Guillauneau en 1997 : « La prison est la mesure judiciaire par excellence du « pauvre » » (dans Lhullier, 2007, p. 447). Des critiques sont formulées quant à l'illusion de l'empowerment ou de sa portée dans un contexte de contrainte, ici la prison : en tentant de donner ou prétendre de donner du pouvoir à certaines personnes en venant ainsi déresponsabiliser l'institution et, ironiquement, soutenir le *statu quo* en n'encouragent pas nécessairement le changement (Riger, 1993).

Le thème de l'empowerment est certes abordé sous un angle critique des institutions afin d'en intégrer leur responsabilité, mais il porte également un regard critique sur le mouvement réformiste des prisons qui, majoritairement, ne permet pas d'améliorer les conditions de détention des personnes incarcérées (Ricordeau, 2026b). Dans le contexte carcéral actuel, les difficultés rencontrées au niveau du manque personnel génèrent des interventions plus ciblées auprès des personnes les plus mal en point (Vacheret et Lafortune, 2011), phénomène qui s'accompagne aussi par un manque de programmes de soutien. L'absence de changements au sein des établissements d'incarcération et la dégradation des conditions de détention nous invitent à reconnaître la nécessité de stimuler l'espoir en créant des fenêtres d'opportunités, d'expérimentation et de pause, ou de répit, face à la violence intentionnelle que vivent quotidiennement les personnes incarcérées, et ce, malgré les mouvements tant abolitionnistes que réformistes à l'égard des prisons. Il s'agit ainsi de ne pas perdre de vue l'inaction des institutions, mais surtout de prendre soin des personnes qu'elles impactent.

3.3 L'art-thérapie

L'art-thérapie offre une approche unique qui, par sa proposition artistique, invite une troisième entité dans la relation thérapeutique : l'œuvre d'art (Pittam, 2008). En effet, Pittam (2008) décrit l'art-thérapie comme une relation triangulaire, dans laquelle le lien entre la personne en séance et l'art-thérapeute s'inscrit également dans une relation avec l'œuvre et le processus de création artistique. Les séances permettent ainsi d'offrir un objet de mentalisation singulier qui peut, dans un contexte aussi particulier que celui de l'incarcération, accompagner les personnes qui y participent. La création porte ainsi un rôle singulier : elle peut contribuer à réduire le fossé pouvant exister entre l'intrapsychique, qui renvoie au monde intérieur de l'individu, et l'interpsychique, qui renvoie davantage à son monde relationnel (Schwaiger et Williamson, 2021).

Cependant, comme le souligne Ulman (2001) : « defining art therapy is a complex issue, because some art therapists have place more emphasis on therapy and others on art » (dans Hidalgo Isern *et al.*, 2026, p. 146). Pour Malchiodi (2007), définir l'art-thérapie peut s'avérer un défi de taille, notamment en raison de la diversité des contextes dans lesquels l'art-thérapeute peut être appelé·e à œuvrer, ainsi que de la variété des populations concernées par la pratique. L'art-thérapeute peut ainsi incarner un rôle de facilitateur auprès de la personne en séance, mais peut également contribuer à la reconstruction d'objets ou d'éléments issus de sa vie antérieure (Hilbuch *et al.*, 2016).

La pratique peut être comprise et située sur un continuum, où les différentes postures adoptées par l'art-thérapeute ne sont pas nécessairement figées : « The continuum is a fluid way of conceptualising art therapy practice; it depicts practitioners as potentially not locked into a particular way of working, though some people may well only work in one way because of personal preferences, and particular aptitudes » (Hogan, 2009, p. 35). L'art-thérapie devient ainsi un processus qui se distingue du cours d'art ou de la simple séance de création, puisque l'art-thérapie invite la personne à « draw from within » (Malchiodi, 2007, p. 4). Cette distinction prend une couleur particulière lorsque la pratique s'inscrit dans une approche axée sur l'empowerment. Dans ce contexte, l'art-thérapeute peut adopter une posture qui dépasse la simple facilitation de la création afin de soutenir la personne dans la reconnexion à ses forces, à ses ressources et à ses possibilités d'action :

> Toward the middle of the continuum of empowerment, art therapists do more than direct or facilitate art making; they work in partnership with their clients to connect to strengths, resources, and proactive social behaviors and relationships that result in reclaimed identities and life spaces. (Kapitan, 2014, p. 2)

Certes, l'art-thérapie ne prétend pas porter en elle l'exclusivité de l'effet thérapeutique que peuvent générer les arts : « Whether it is clinically based or not, art supports clients in being able to communication their confusing emotions as well as their interludes of calm » (Kristel, 2013). Cependant, l'offre art-thérapeutique s'inscrit dans une relation thérapeutique au sein de laquelle prend place la création artistique, mais également une relation intersubjective qui renvoie à la rencontre de soi avec l'art-thérapeute (Skaife, 2001).

4. REVUE LITTÉRAIRE

La conjugaison entre l'art et l'incarcération peut paraître paradoxale : l'un renvoie à la création et la liberté d'expression alors que l'autre évoque l'enfermement et la privation (Galvez, 2020). Cette revue littéraire actuelle s'ancre dans la cueillette des impacts et de la portée que peuvent avoir les séances d'art-thérapie chez les femmes incarcérées, plus spécifiquement dans une optique d'engendrer une hausse de l'empowerment. Elle débute par une rencontre entre les arts et l'art-thérapie dans des contextes tant communautaires que carcéraux, pour ensuite identifier le rôle que peut avoir l'art-thérapeute auprès des femmes durant les séances. Elle cherche finalement à comprendre la portée que peuvent avoir ces séances sur l'état des femmes qui évoluent dans un contexte où la conformité, les restrictions et les rapports de pouvoir occupent une place importante.

4.1 L'art en prison

Lorsqu'il est question d'art et de prison, Ursprung (1997 dans Gussak, 2020) présume que l'art en prison existe possiblement depuis le début de son existence, et ce, sous diverses formes : les tatouages, l'écriture par les lettres, les poèmes, les murales, etc. (Barak et Stebbins, 2017 ; Brewster, 2014 ; Hanes, 2005). Dans un contexte où la temporalité porte une signification bien unique, Gussak (2020) propose son utilisation comme une *tradable commodity* et également comme une distraction adaptée à l'environnement carcéral :

> On the other, it also suggests that the creation of art in prison can perform a kind of adaptive, non-violent resistance (Hartnett *et al*., 2011; see also Sajnani, 2012) by transforming self-expression into concrete action. (Barak et Stebbins, 2017, p. 54)

Ainsi, l'accès aux arts en contexte d'incarcération peut prendre plusieurs formes : passe-temps ou loisirs (Rouleau, 2025), cours d'arts plastiques, pratique de création artistique communautaire (Leduc, 2012) ou encore thérapie (Gussak, 2020 ; Hidalgo Isern *et al.*, 2026). Alors que l'utilisation de l'art comme loisir offre une échappatoire individuelle, symbolique et émotionnelle à l'institution et ses souffrances (Rouleau, 2025), les cours relatifs à l'histoire ou la pratique de l'art relèvent davantage du développement de compétences ou d'une volonté « d'éveiller ou de confirmer chez certains une passion pour l'art » (Galvez, 2020, p. 60).

4.2 L'art communautaire et social

D'un autre côté, l'art communautaire est associé à un espace de contestation et de transformation sociale qui permet d'atténuer le stigma associé à l'identité criminelle, tout en permettant aux

participantes de se percevoir comme étant digne d'exister, encourageant ainsi la capacité d'agir sur soi et son environnement (Leduc, 2012). L'expérience artistique peut également contribuer à un mouvement sociopolitique permettant aux personnes criminalisées d'acquérir une perception différente d'elles-mêmes, en complexifiant leur rapport à leur identité et en leur offrant la possibilité de se définir « autrement que comme des êtres à "guérir" » (Leduc, 2012, p. 176). Pour Leduc (2012), l'art communautaire représente un espace de critique sociale et de transformation collective. Cette conception de l'art communautaire comme espace de création collective ouvre également la réflexion sur la manière dont l'art-thérapie peut s'inscrire dans une approche de justice sociale.

4.3 L'art-thérapie sociale

L'art communautaire et l'art-thérapie sociale se rencontrent certes par la puissance des images, mais l'art-thérapie sociale implique la présence et l'accompagnement d'un ou d'une art-thérapeute dans le processus (Hocoy, 2005). L'art-thérapie sociale incarne également un lieu de changement collectif, notamment par sa mise en pratique auprès de populations marginalisées qui, en raison de certaines structures oppressantes, ont été maintenues « à l'écart d'une participation citoyenne active » (Pelletier, 2023, p. 304). Ces populations peuvent être soutenues et guidées par l'art-thérapeute qui, par ailleurs, peut faciliter le processus de création et permettre la mise en œuvre d'une créativité significative (Potash et Ho, 2011). L'espace thérapeutique peut ainsi constituer un endroit où les expériences d'oppression vécues peuvent être soulevées, accueillies et mises en commun, permettant aux personnes de donner une voix à leurs expériences et de développer une compréhension partagée de celles-ci (Huss et Havs teen-Franklin, 2023).

Pelletier s'est intéressée au concept de l'art-thérapie sociale et le décrit comme « un soutien face au développement global de la personne et de sa communauté vers la recherche d'un mieux-être suivant une perspective élargie » (2023, p. 304). En effet, par l'art, « l'accent est mis sur la production artistique, qui devient ainsi le véhicule permettant de nommer et de comprendre les réalités d'une communauté, d'en identifier ses besoins et ses forces, ainsi que d'œuvrer à la justice sociale et au bien-être individuel et collectif » (Pelletier, 2023, p. 306). L'art-thérapie sociale en vient donc à porter une valeur collective et collaborative à sa structure et son cadre :

> In my view, social action art therapy is ideally a participatory, collaborative process that emphasizes artmaking as a vehicle by which communities name and understand their realities,

> identify their needs and strengths, and transform their lives in ways that contribute to individual and collective well-being and social justice. (Golub, 2005, p. 17)

Pour Kapitan, le cadre de l'art-thérapie tend à rendre visibles par la création artistique, les personnes issues de communautés invisibilisées, marginalisées ou « silenced » tout en leur donnant une place dans la sphère thérapeutique. Cette visibilité peut contribuer à l'acquisition d'un certain pouvoir tout en permettant de favoriser le « mutual respect, equality, and support for self-determination » (2014, p. 3). Pour Barak et Stebbins (2017), l'art devient ainsi une façon d'externaliser les enjeux vécus en les rendant visibles, tant pour soi que pour les autres en séance. L'utilisation de l'imagerie et de la couleur permet de favoriser l'expression de soi et, au final, de mieux communiquer avec soi comme avec l'autre (Thomas *et al.*, 2011 dans Pelletier, 2023, p.306).

4.4 L'art-thérapie en prison

L'art-thérapie, qui repose historiquement sur des fondements artistiques et psychologiques (Gussak et Rosal, 2016), a de multiples objectifs :

> 1) Art can be a form of communication for those who have problems with verbal communication. 2) It can act as a bridge between therapist and client for dealing jointly with issues that make clients uncomfortable. 3) It is a means of self-expression and self-exploration. 4) It provides a safe and acceptable way to express, release, and deal with potentially destructive feelings like anger and aggression. 5) It yields concrete products that can be used to initiate discussion and note developments over time. 6) It gets the client actively involved. 7) It lets clients be creative and perhaps enjoy themselves. (Johnson, 2008, p. 102)

L'approche art-thérapeutique « devient cet espace expérimental, cette zone intermédiaire propice à l'éclosion de la créativité chez le client » (Bernèche et Plante, 2009, p. 30). Le processus créatif peut permettre aux personnes de découvrir différentes façons de parler de leur histoire, à travers les diverses dimensions qui la composent, notamment leurs sentiments, leurs pensées, leurs expériences, leurs valeurs et leurs croyances (Allen, 1995 ; Malchiodi, 2007). Il peut également contribuer à mettre à distance certaines étiquettes oppressives auxquelles les personnes incarcérées sont confrontées, en leur permettant d'explorer différentes facettes de leur identité (Gussak, 2020).

Par ailleurs, l'utilisation de l'art en contexte d'art-thérapie durant l'incarcération est présentée comme une approche permettant de répondre à certaines des limitations et complexités propres au milieu carcéral, notamment celles liées à sa sous-culture (Gussak et Cohen-Liebman, 2001 ; Pittam, 2008). Pour Pittam (2008), dans un contexte d'intervention art-thérapeutique carcérale auprès de jeunes contrevenants, un suivi thérapeutique individuel peut être pertinent afin de réduire la

pression associée au maintien d'une certaine réputation auprès des pairs, notamment en offrant la possibilité de se livrer en toute confidentialité. Gussak et Cohen-Liebman (2001), proposent à leur tour la présence d'un masque identitaire permettant de survivre au parcours carcéral, particulièrement lorsque la personne rencontre certains enjeux de santé mentale. Ils soulignent également comment l'art peut être utilisé pour surmonter la censure ou la prudence quant à l'usage des mots et ainsi permettre une forme d'expression par l'art.

Alors qu'en thérapie verbale, le dévoilement de soi peut comporter certains risques, puisque les vulnérabilités et les difficultés partagées peuvent être instrumentalisées à l'extérieur des séances (Gussak, 2016, p. 479), notamment dans le contexte correctionnel (Service correctionnel du Canada, 2010), l'art-thérapie, par le recours au langage symbolique, permet d'offrir un certain contrôle du dévoilement, tant face aux autres que face à l'art-thérapeute (Akkaya-Akkocoglu *et al.*, 2026). Dans cette perspective, Gussak (2013, 2020) propose l'intégration de l'art-thérapie comme outil d'expression des pulsions et des enjeux vécus, d'une manière qui soit acceptable dans le milieu carcéral, tout en permettant de recourir au langage symbolique sans avoir à verbaliser frontalement les thématiques et émotions explorées. En effet, « art therapists have tools at their disposal that allow them to work around these limitations - the art » (Gussak, 2016, p. 481). L'usage de l'art-thérapie peut ainsi permettre d'approfondir certaines expériences qui ne peuvent être pleinement expliquées par les mots, puisque « some experiences and emotional states are beyond words » (Edwards, 2004, p. 8).

4.4.1 Les effets des séances d'art-thérapie

L'expérience carcérale peut « réduire l'individu et son identité au seul délit » (Chamond *et al.*, 2014, p. 675). Par sa nature contraignante, la prison peut en effet maintenir les personnes incarcérées sous l'étiquette de « déviante » (Leduc, 2012), « criminel » ou « inadapté » (Gussak, 2020), complexifiant ainsi leur réinsertion et réhabilitation, tant par le regard social que par leur perception d'elles-mêmes. Il peut être difficile de se dégager de cette étiquette ou d'en émerger, même après la période d'incarcération, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes (Brehmer *et al.*, 2024 ; Gussak, 2020 ; Moore *et al.*, 2016).

Dans cet environnement carcéral « primitif » (Gussak, 2016, p. 478), chercheurs et professionnels s'entendent généralement sur le fait que les services offerts au sein des établissements carcéraux, notamment les interventions psychosociales et éducatives, peuvent contribuer à soutenir les personnes durant leur incarcération et à faciliter leur retour dans la communauté, tout en étant parfois associés à une diminution de la récidive (Bozick *et al.*, 2018 ; Cullen *et al.*, 2011 ; Hidalgo Isern *et al.*, 2026 ; Negi *et al.*, 2026). Les séances d'art-thérapie en particulier sont susceptibles d'atténuer certains enjeux liés à la santé mentale (Gussak et Cohen-Liebman, 2001), de permettre l'expression des enjeux vécus en prison sous une nouvelle forme et d'atténuer les souffrances liées à l'incarcération (Villamarín, 2004 dans Hidalgo Isern *et al.*, 2026), et ce, malgré les contraintes que le contexte carcéral impose à la mise en œuvre d'interventions thérapeutiques (Gussak, 2016). Il importe maintenant de s'intéresser plus spécifiquement aux différentes sphères dans lesquelles les séances et la pratique artistique peuvent avoir un impact auprès des femmes incarcérées.

4.4.2 Un espace d'expression moins à risque

Depuis plusieurs années, différents auteurs et autrices soulignent la vulnérabilité particulière des femmes incarcérées sur le plan de la santé mentale. Lhuilier (2007), Vacheret et Lafortune (2011), ainsi que Williams et Taylor (2004) mettent notamment en lumière la présence importante d'enjeux de santé mentale au sein de cette population. Bartlett et Hollins (2018) rapportent également un risque plus élevé de comportements suicidaires et d'automutilation chez les femmes incarcérées comparativement à la population carcérale masculine. Dans ce contexte, Gussak (2020) et Pittam (2008) présentent l'art-thérapie comme un espace offrant une voie d'expression du vécu émotionnel, notamment de la colère, du stress ou de l'agressivité, ainsi qu'une manière de canaliser certaines pulsions, de façon adaptée aux contraintes du milieu carcéral où les écarts aux normes de comportement et d'expression sont peu tolérés. Du fait même, Gussak (2016) souligne que la création artistique peut constituer un exutoire plus sécuritaire pour certaines pulsions :

> Generally, impulses require release, but to do so within this subculture may have dire consequences for those who express these impulses and for those around them. Creating art may provide a safer outlet for the expression of these libidinal urges. (Gussak, 2016, p. 480)

C'est dans ce contexte que tant la pulsion que le fantasme peuvent être canalisés par le biais de la création artistique et ainsi être explorés dans un contexte thérapeutique, où leur expression peut prendre une forme créative plutôt que de se traduire par des comportements pouvant s'avérer nuisibles, tant pour la personne que pour son entourage (Breiner *et al.*, 2012 ; Gussak, 2016). Le

travail amorcé en séance peut avoir un impact sur les comportements hors des murs après la peine d'incarcération. Ainsi, la mise en place de séances d'art-thérapie offre aux femmes incarcérées un espace d'expression leur permettant de renouer avec leur vécu émotif et, par le fait même, de mettre en forme ce vécu de manière sécuritaire par le biais de la création artistique (Merriam, 1998, p. 158). En offrant ce type d'espace, Merriam (1998) propose qu'il est possible de reprendre contact avec son pouvoir d'agir, mais également de favoriser un état d'apaisement (*self-soothing*) ainsi qu'un état d'augmentation du *self-awareness*. Comme le souligne l'auteure, l'information contenue dans l'œuvre, parfois même uniquement accessible à la créatrice de celle-ci, permet d'accéder à une compréhension plus complète de son vécu en offrant une représentation visuelle de celui-ci, tout en permettant à la femme de ne pas avoir le sentiment de s'être complètement dévoilée (Merriam, 1998).

4.4.3 Les effets de la création sur le bien-être psychologique

La production créative en art-thérapie peut contribuer à l'amélioration de l'état psychologique des personnes qui participent aux séances et, notamment, à la réduction des symptômes dépressifs chez les femmes (Bell et Robbins, 2007 ; Gussak, 2009). Gussak et Cohen-Liebman (2001) avancent que l'art-thérapie peut contribuer à alléger les symptômes associés à une santé mentale fragilisée dans un environnement « unhealthy » ou marqué par différents stresseurs et ce, sans que les personnes incarcérées aient nécessairement conscience qu'elles travaillent activement sur leurs symptômes. Dans un contexte où les femmes incarcérées dont l'histoire de vie peut être ponctuée de nombreux traumas et expériences traumatiques : « This may be the first time a woman has stepped out of survival mode, experiencing an increased range of emotions as well as a reduction in their intensity » (Delshadian, 2003; Wassall et Greener, 2016 dans Hewins, 2023, p. 80). De plus, la création artistique peut apporter un sentiment de fierté et d'accomplissement, tant au niveau de la création artistique, que dans leur processus de découverte sur elles-mêmes (Merriam, 1998).

L'effet de la production artistique est également soutenu par Bell et Robbins (2007), qui démontrent ses effets bénéfiques sur l'état général des personnes participant aux séances. Dans son étude, Erickson (2008) observe que l'offre de services en art-thérapie peut contribuer à réduire le niveau de détresse vécu par les femmes durant leur incarcération, ainsi que certains symptômes associés à des traumatismes antérieurs. Le bien-être des femmes incarcérées constitue également

un enjeu pour les établissements carcéraux, puisque, comme le souligne Collier (2015), l'adoption de comportements jugés adéquats et l'évitement des conduites d'« acting out » peuvent leur permettre d'accéder à certains privilèges et de limiter le recours à des mesures contraignantes, telles que l'isolement.

Sous un autre angle, la relation thérapeutique en art-thérapie peut favoriser une amélioration de l'état psychologique des femmes en permettant à celles-ci de se sentir valorisées et acceptées, possiblement pour la première fois (Hewins, 2023). En recevant un regard bienveillant et humanisant, les femmes peuvent vivre une valorisation : « most people are too scared to work with me, but you always stayed and weren't afraid » (Collier, 2015, p. 258). Gussak (2009) affirme que les femmes incarcérées tendent, de façon générale, à réagir plus positivement aux approches thérapeutiques dites alternatives, telles que l'art-thérapie. Il souligne qu'elles pourraient tirer de l'espace art-thérapeutique des bénéfices qui se distinguent de ceux observés auprès de la population masculine incarcérée :

> That is not to say that the women did not care that they produced good art. While they complimented each other's work, the women did not focus on whether their art was better or worse than someone else's in the group. What is more, the women were able to use the art-making process as a catalyst to facilitate discussion and empathic interaction. In other words, while the men may have realized that they needed to interact with one another in order to succeed in creating a final product, the women seemed content simply with the interactions, drawing energy from the group cohesiveness and socialization, with the final piece of secondary importance. (Gussak, 2009, p. 205)

Finalement, Holmqvist et ses collègues soulignent que la rencontre entre la relation thérapeutique et le processus de création peut contribuer à désamorcer des émotions autrement difficiles à contenir : « defuse otherwise overwhelming feelings » (2019, p. 37). L'expression artistique devient ainsi une action agissante, faisant advenir de nouvelles possibilités (De Certeau, 1994 dans Leduc, 2012).

4.4.4 Les défis et limites de l'intervention art-thérapeutique en milieu carcéral

Bien que l'art-thérapie puisse offrir un espace créatif de prise de contact avec soi et les autres (Barak et Stebbins, 2017), plusieurs défis et limites doivent être pris en compte afin d'assurer la sécurité des participantes. D'une part, le contact avec différents matériaux peut susciter des réactions affectives variées, parfois de manière imprévisible (Hinz, 2009 dans Holmqvist *et al.*, 2019) et ce, parfois de façon imprévisible. Cette possibilité soulève un enjeu particulier en contexte

carcéral : le retour en cellule ou dans son aile de détention à la suite d'une séance. En effet, une femme incarcérée peut devoir retourner en cellule ou dans son aile de détention alors qu'elle se trouve dans un état de vulnérabilité émotionnelle, sans nécessairement avoir accès à un espace de soutien ou de prise en charge lui permettant de contenir ou poursuivre ce qui a été mobilisé durant la séance. Cette réalité peut représenter un frein à l'implication de certaines femmes, comme le souligne Merriam : « This poses a dilemma for many incarcerated women, however, who fear the strong emotions which therapy can release » (1998, p. 158).

Considérant également le portrait souvent marqué par la vulnérabilité et par des expériences traumatiques des femmes incarcérées (Chéné et Chouinard, 2018 ; Lemonde, 2022 ; Merriam, 1998 ; Shaw et Hannah-Moffat, 2004), le cadre thérapeutique doit être suffisamment établi afin d'assurer leur sécurité, tant physique que psychologique. La divulgation d'expériences traumatiques ou d'émotions liées à certaines expériences doit notamment être abordée avec prudence afin de ne pas submerger la personne par des émotions douloureuses, de faire émerger des souvenirs non résolus ou de favoriser certains comportements *d'acting out* pouvant ensuite générer des répercussions sur sa condition de détention (Harner et Burgess, 2011). Ainsi, l'art-thérapeute doit demeurer attentif ou attentive à ce qui est proposé en séance afin d'anticiper dans quel état les participantes sont susceptibles de quitter la séance.

Comme mentionné plus haut, admettre une certaine vulnérabilité peut être dangereux pour la personne incarcérée (Hart *et al.*, 2024). De plus, la confidentialité représente également un aspect important pour permettre l'ouverture et le partage en séance (Pittam, 2008), mais cette même confidentialité peut être difficile à garantir dans un contexte de groupe en raison de la nature unique du milieu de vie que représente la prison (Zielinski *et al.*, 2016). En effet, une personne participant aux séances peut ainsi témoin du processus thérapeutique d'une autre et en divulguer certains éléments dans son aile de détention, sans que l'art-thérapeute puisse nécessairement exercer un contrôle sur la circulation ou l'instrumentalisation de ces informations.

La dimension temporelle représente également un enjeu important de l'intervention carcérale. Il peut être difficile pour les femmes de se projeter à long terme dans un investissement thérapeutique, puisque le temps en prison est marqué par de longues périodes d'attente et d'incertitude face aux procédures judiciaires (Milly, 2010). Ceux et celles qui s'impliquent dans une démarche

thérapeutique le font parfois davantage dans un esprit de court terme (Milly, 2010). Cette dimension temporelle influence également les mouvements au sein de certains établissements carcéraux, où les absences et les interruptions de suivi peuvent compromettre la continuité du processus thérapeutique, tant en contexte de groupe qu'en individuel.

4.5 L'art-thérapeute en milieu carcéral

Bien que la discipline et les formations en art-thérapie soient aujourd'hui établies, la reconnaissance et la compréhension du rôle de l'art-thérapeute continuent de se préciser au sein du champ professionnel (Feen-Calligan, 1996 ; Friedland *et al.*, 2019). Les recherches portant sur la posture, l'identité professionnelle et les défis rencontrés par les art-thérapeutes demeurent relativement limitées et témoignent d'un champ constamment en évolution, notamment en ce qui concerne la reconnaissance et la définition du rôle professionnel de l'art-thérapeute (Feen-Calligan, 1996 ; Friedland *et al.*, 2019 ; Phillips, 2016). Kristel (2013) met néanmoins de l'avant la nature multidimensionnelle du rôle de l'art-thérapeute, qui consiste notamment à mobiliser le processus artistique dans un cadre sécuritaire et éthique, afin de favoriser l'expression et l'exploration de soi.

En contexte carcéral, cette pratique prend une dimension unique : l'art-thérapeute occupe ainsi une position particulière dans l'institution carcérale, à la fois dans et hors des murs, entre la liberté que peut offrir la pratique artistique et les contraintes propres au milieu pénitentiaire (Galvez, 2020). Gussak (2020) réfléchit également l'identité professionnelle de l'art-thérapeute en prison comme un processus de négociation et de fluctuation constante : les frontières entre le cadre thérapeutique et le cadre institutionnel doivent continuellement être négociées (Fenner et Gussak, 2006). Dans une vision similaire, Galvez (2020) décrit l'art-thérapeute comme un « corps étranger » à l'univers carcéral, soumis aux contraintes à respecter les balises institutionnelles, sans pour autant en faire pleinement partie. Cette personne se trouve ainsi dans une structure dont elle ne maîtrise pas les interdits et, par le fait même, se sent à son tour surveillée (Galvez, 2020, p. 63). En effet, à l'instar des personnes incarcérées, l'art-thérapeute est confronté à la nécessité de composer avec les règlements et les exigences de l'institution, ce qui peut influencer la manière dont son rôle est perçu par les personnes incarcérées et ainsi engendrer une certaine ambiguïté quant à sa position au sein de l'établissement (Fenner et Gussak, 2006).

Cette position intermédiaire contribue à façonner une relation singulière avec les personnes incarcérées, avec lesquelles l'art-thérapeute partage, selon Galvez (2020), une forme de marginalité par rapport aux normes sociales. L'art-thérapeute en vient ainsi à devoir naviguer entre cette marginalité qui lui donne accès à l'humanité des personnes incarcérées et la nécessité d'offrir des soins. Toutefois, selon Gussak, l'art-thérapeute doit également maintenir une certaine distance critique à l'égard des discours et des logiques institutionnelles :

> Eventually, this clinician might begin to also accept the treatise that the criminals do not deserve his or her services, are not smart enough to benefit from what is offered or should not even be allowed to take part in activities that might enjoy. In short, the clinician might lose her focus on why she's there, and no longer understand effectiveness and reason for her work. (2020, p. 163)

C'est notamment à travers cette position intermédiaire que l'art-thérapeute peut entrer en contact avec les personnes incarcérées et créer un espace où une relation thérapeutique peut se développer malgré les contraintes et les logiques propres au contexte carcéral (Gussak, 2016, 2020). Grâce à sa posture, son empathie et sa communication non verbale, l'art-thérapeute est susceptible de générer un sentiment de vitalité chez la personne en séance et ainsi, d'espoir (Holmqvist *et al.*, 2019). Alors que la reconnaissance de l'autre participe à la possibilité pour une personne de se reconnaître elle-même et de se sentir digne d'être reconnue (Bowlby, 1988 dans Holmqvist *et al.*, 2019), en séance d'art-thérapie, c'est l'art-thérapeute qui joue un rôle dans l'émergence et le développement de cette intersubjectivité (Bowlby, 1988 dans Holmqvist *et al.*, 2019). L'intersubjectivité est un concept popularisé par l'approche psychanalytique, et qui, en contexte art-thérapeutique, repose sur l'idée que les deux personnes impliquées dans une relation sont des sujets qui cherchent à la fois à s'affirmer, mais également à être reconnues par l'autre (Benjamin, 1990 ; Bransford, 2011). En d'autres mots, l'intersubjectivité réfère à une connexion plus profonde entre deux personnes, où une forme de communication s'établit entre leurs mondes intérieurs, comme entre une personne en thérapie et son ou sa thérapeute (Stern, 1985, 2004 dans Bransford, 2011).

4.6 La dimension politique de l'art-thérapie

La thérapie, et l'art-thérapie également, ne constitue pas un espace exempt de dimensions politiques (Baines, 2017). Au contraire, la thérapie peut devenir un lieu où se reproduisent des dynamiques de pouvoir et où se rejouent différentes formes d'oppression sociale (Sucharov, 2013).

Les effets que peuvent avoir les thérapies dans des contextes d'intervention auprès de populations marginalisées, comme en prison, sont nuancés dans la littérature. Par exemple, selon Rouleau (2025), toute intervention en institution contribue au contrôle carcéral. Il importe donc que l'art-thérapeute porte un regard réflexif sur sa propre posture et sur la manière dont ses interventions peuvent contribuer, consciemment ou non, au maintien de certains rapports de pouvoir et d'oppression (Karcher, 2017). De plus, Leduc (2012) met de l'avant l'idée que la thérapie contribue à éclipser la responsabilisation collective dans un contexte d'inégalités sociales ou encore que les effets de l'art en prison sont idéalisés (Galvez, 2020). Bacqué (2004) postule que la « gravité de la déchirure sociale […] ne se réglera qu'avec des moyens eux-mêmes politiques, et non artistiques » (dans Leduc, 2012, p. 158). Hocoy (2005) parle également des injustices qui peuvent se reproduire dans le cadre de l'art-thérapie. L'art-thérapeute doit en être conscient : « If therapists are not aware of their power and privilege, they will be ineffective at treating the unique experiences of trauma that are exacerbated by oppression » (Goodman et Gorski, 2015; Talwar, 2010 dans Karcher, 2017, p. 2).

4.7 La place de l'empowerment

Les études portant explicitement sur l'émergence ou l'accompagnement du développement de l'empowerment en contexte d'art-thérapie carcérale, tant auprès des hommes que des femmes, demeurent limitées. L'offre de services d'art-thérapie en milieu carcéral reste d'ailleurs restreinte (Tucker et Luetz, 2025), limitant par le fait même l'accès à des données empiriques sur la pratique. Toutefois, l'empowerment en contexte d'intervention, tant dans une perspective générale qu'art-thérapeutique, s'avère davantage documenté (Arjona et Van Lith, 2025 ; Kapitan, 2014 ; Lloyd *et al.*, 2007 ; Morris et Willis-Rauch, 2014 ; Partridge, 2016, 2019 ; Pelletier, 2013).

Ninacs (1995) propose une conceptualisation de l'empowerment qui repose sur quatre composantes : la participation, les compétences techniques, l'estime de soi et la conscience critique (p.77). La première composante, soit la participation, se manifeste notamment par le droit à la parole, mais également par l'exercice d'un pouvoir décisionnel pouvant « se manifester aussi bien de façon positive - donner son aval - que de façon négative - refuser son consentement » (Breton, 1994 dans Ninacs, 1995, p. 77). En ce sens, plusieurs études soulignent l'importance du choix dans l'instauration d'une pratique art-thérapeutique favorisant le développement de l'empowerment

(Arjona et Van Lith, 2025 ; Lloyd *et al.*, 2007 ; Morris et Willis-Rauch, 2014 ; Rajesh *et al.*, 2023). Dans le contexte de la création artistique, la personne devient ainsi agissante et peut être amenée à se reconnaître elle-même à travers ses actions (Ricoeur, 2004 dans Leduc, 2012).

La deuxième composante concerne les compétences techniques, lesquelles renvoient à « l'acquisition progressive de connaissances pratiques et techniques est essentielle pour passer à l'action » (Ninacs, 1995, p. 77). Dans le contexte de l'art-thérapie, cette dimension peut notamment se manifester par le sentiment de fierté éprouvé à l'égard du processus créatif et de l'œuvre réalisée (Goodkind et Miller, 2006; Merriam, 1998 dans Hewins, 2023).

L'estime de soi, troisième composante, s'inscrit dans un processus par lequel la personne développe « l'autoreconnaissance de la légitimité de son identité propre et ensuite de sa propre compétence, ce qui ouvre la porte à la reconnaissance de cette même compétence par les autres » (Ninacs, 1995, p. 77). Dans cette perspective, Merriam (1998) présente le processus de création en art-thérapie comme un moyen de favoriser cette autoreconnaissance, de développer une meilleure conscience de soi et d'accéder à une nouvelle compréhension de soi et de ses compétences. En contexte de groupe, les échanges entourant les productions artistiques peuvent également contribuer à cette dimension, en offrant à la personne l'occasion de partager son expérience, mais aussi d'être vue et reconnue par les autres.

Enfin, la conscience critique, quatrième composante, s'échelonne sur le plan individuel, social et politique et qui « repose sur le questionnement, voire la remise en question, et qui encourage les individus à trouver leurs propres réponses et solutions » (Ninacs, 1995, p. 77). Dans une perspective complémentaire, Duchastel (2016) suggère que l'art-thérapie peut contribuer à surmonter certains défis du quotidien en « participant activement au cycle de la créativité et, surtout, en honorant le pouvoir de son imaginaire » (p. 14).

Au-delà de ces quatre composantes, certaines études soulignent également la possibilité de transposer les expériences de pouvoir d'agir vécues en art-thérapie à d'autres sphères de la vie. Rajesh *et al.* (2023) avancent notamment qu'une approche non directive peut favoriser l'expression et la mobilisation de l'autonomie chez la personne en suivi, laquelle pourrait ensuite être réinvestie

dans d'autres situations de son quotidien. Cette perspective rejoint celle de Lloyd *et al.*, (2007), qui suggèrent que l'expérience de situations ponctuelles favorisant le sentiment de pouvoir d'agir peut éventuellement être généralisée à d'autres contextes de vie.

4.7.1 Choix, contrôle et estime de soi

Harris (1993) montre que les femmes incarcérées se distinguent des hommes : elles sont perçues comme étant moins aptes à gérer des niveaux élevés de « liberté » comparativement à leurs homologues masculins. Cette différence peut être mise en relation avec une conception des femmes incarcérées comme étant plus vulnérables, dépendantes ou ayant besoin d'un encadrement accru (Harris, 1993), une conception qui s'inscrit dans le concept du paternalisme pénal (Gueta, 2020). Toutefois, dans l'optique d'aborder une pratique impliquant la notion du choix, Harner et Burgess (2011) soulignent l'importance de l'approche « trauma-informed » qui considère la personne incarcérée comme une participante active dans son expérience thérapeutique, ayant le droit de prendre des décisions quant à la structure de son suivi. L'approche trauma-informed a également fait l'objet de critiques en raison de son instrumentalisation dans la légitimation de la prison, mais aussi de la manière dont elle peut contribuer à établir un lien entre les personnes traumatisées et la criminalité : « Trauma thus becomes a justification for deepening and strengthening carceral control, while the prison is legitimised and recentred via discursive imaginaries of therapy, rehabilitation, and care » (Carlton et Russell, 2023, p. 2). Le traumatisme devient ainsi un problème pénal, plutôt qu'un enjeu social ou de santé (Carlton et Russell, 2023). Ainsi, même dans les limites imposées par l'environnement correctionnel, il importe de lui offrir un maximum de possibilités de choix et de prise de décision quant à la structure et au déroulement de son accompagnement (Harner et Burgess, 2011 ; Kapitan, 2014 ; Menschner & Maul, 2016 dans Kelman *et al.*, 2024 ; Pelletier, 2023).

La littérature reconnait l'impact que peuvent avoir différents matériaux sur l'expérience thérapeutique et sur le vécu émotif de la personne en séance (Arjona et Van Lith, 2025 ; Clukey, 2003 ; Holmqvist *et al.*, 2019), mais également sur la possibilité pour la femme de faire des choix dans sa sélection artistique, même si celle-ci est limitée par le contexte carcéral. Holmqvist et ses collègues (2019) soulignent la pertinence d'offrir un choix dans les matériaux, notamment puisque celui-ci peut contribuer à réduire les comportements de résistance et à favoriser l'établissement

d'un lien d'attachement. Snir et ses collègues (2017) proposent que la rencontre avec les matériaux en art-thérapie peut refléter des dynamiques liées à l'attachement. Ainsi, le principe du choix peut s'inscrire dans la manière dont la personne incarcérée construit et exprime le récit de sa propre histoire :

> If we view empowerment along a continuum, on this end is the notion that art therapy is empowering because it gives clients the power to choose and have control over materials, art processes, and content. (Kapitan, 2014, p. 2)

La prise de contact avec les médiums artistiques peut ainsi favoriser un sentiment de maîtrise et de contrôle intentionnel, mais également d'agency artistique qui peut permettre à la personne de faire l'expérience de ses propres capacités d'action et de décision (De Witte *et al.*, 2021) et ainsi, développer un savoir-faire (Pelletier, 2013). La pratique du contrôle intentionnel est présentée comme un soutien thérapeutique : « Moving toward and away from the media is another way to exercise a sense of purposeful control that, with therapeutic support, helps reduce freeze reactions » (Hass-Cohen *et al.*, 2014, p. 73). La création artistique offre notamment des occasions d'expérimenter, de faire des choix et d'observer les effets de ses actions sur les matériaux. Ces différentes possibilités peuvent contribuer au développement d'un sentiment de compétence et de contrôle et, dans certains contextes, soutenir l'estime de soi (Franklin, 1992 ; Gussak, 2020).

L'estime de soi renvoie généralement à une évaluation personnelle que l'individu fait de sa propre valeur et de ses compétences (Moksnes *et al.*, 2024 ; Tafarodi et Swann, 2001). Or, la prison est un milieu qui exacerbe l'autocontrôle de soi (paroles, comportements, interactions) et entretient un climat de méfiance dans toutes les relations sociales (Lemire et Vacheret, 2000, p. 41), ce qui ne peut qu'avoir un effet sur l'affirmation identitaire des détenues. Être une personne incarcérée, c'est se voir rejetée et mise à l'écart en tant « qu'indésirable pour la société, et c'est finalement se définir soi-même comme un perdant, un raté » (Lemire et Vacheret, 2000, p. 41). Ce « jeu social aliénant » peut toutefois, dans une certaine mesure, être déjoué par l'art-thérapie, puisque la création artistique ou art-thérapeutique permet de « (re)créer du commun » (Stathopoulos, 2023), de favoriser l'expression de soi et d'offrir un support visuel à l'affirmation identitaire (Gussak, 2020) :

> En ouvrant la possibilité d'être créativement au monde (en dehors du statut figé de « détenu·e»), l'expérience artistique contrarie les logiques de « réduction de la personnalité » intériorisées pendant la détention et produit souvent des effets positifs en termes d'estime de soi. (Stathopoulos, 2023)

Le choix en contexte d'art-thérapie s'inscrit également dans la possibilité de se réapproprier son histoire et de reprendre un certain contrôle sur son propre récit. À travers le processus créatif, la femme peut ainsi choisir d'explorer certaines expériences qui ont marqué son parcours de vie, favorisant une mise en sens, une meilleure compréhension de son vécu ou encore l'expression d'émotions jusque-là difficiles à exprimer. Cette possibilité de revisiter son histoire à son propre rythme et selon ses propres choix peut alors constituer une autre forme de réappropriation de son pouvoir d'agir.

5. DISCUSSION

L'expérience carcérale peut être vécue de diverses façons, comme mentionné en entré de jeu de cet essai : comme une expérience pénible, une pause ou un répit de la vie extérieure (Bucerius *et al.*, 2021), mais également comme une façon d'accéder à des ressources auxquelles la femme incarcérée n'a pas accès à l'extérieur des murs carcéraux (Ricordeau, 2026b, p. 45). En effet, le portrait des femmes en prison témoigne de la grande complexité des parcours et des histoires de vie qui caractérisent cette population et qui façonnent leur expérience carcérale (Chéné et Chouinard, 2018 ; Lemonde, 2022 ; Merriam, 1998 ; Shaw et Hannah-Moffat, 2004). Cependant, de manière générale, une incarcération entraîne des privations importantes, dont les effets peuvent continuer de se faire sentir à la suite de l'incarcération (Ricordeau, 2026a). Le contrôle sur son environnement ou sur soi-même, sont des éléments auxquels les personnes incarcérées ont peu, voire aucunement accès une fois admises au sein d'un établissement de détention. Les nombreux défis soulevés ou générés par l'incarcération ne sont toutefois pas soutenus par un accompagnement psychosocial à la hauteur des besoins, notamment en raison des nombreuses coupures budgétaires qui viennent fragiliser l'offre de services en prison (Service correctionnel Canada, 2026), mais également en raison de la culture que porte les établissements de détention: la surveillance, la sécurité et le contrôle (Chamond *et al.*, 2014). L'inadaptation des infrastructures physiques et architecturales, comme la réalité de l'établissement de détention Leclerc, à Laval, peut également engendrer des défis supplémentaires pour les femmes qui y sont incarcérées (Lemonde, 2022). Initialement conçu pour accueillir une population masculine nécessitant un niveau de sécurité maximale, cet établissement n'a pas été pensé en fonction des réalités et des besoins propres à une population carcérale féminine ni en fonction du niveau de sécurité minimal auquel sont admises les femmes incarcérées. L'espace physique qui les accueille est d'ailleurs décrit comme étant marqué par une certaine dangerosité, soit par l'état général déplorable, voire insalubre, de cet établissement (Lemonde, 2022 ; Martel, 2023).

La discussion autour du thème de cet essai peut sembler paradoxale dans un espace où les besoins de base des femmes ne sont pas répondus. En effet, l'offre d'un espace thérapeutique en art-thérapie ne peut, à elle seule, combler l'ensemble des carences du système carcéral ni pallier les impacts que celui-ci peut avoir sur les femmes qui y sont incarcérées. C'est précisément dans cette tension que s'inscrit l'angle d'analyse de cet essai, qui s'intéresse aux possibilités de soutenir et de

favoriser le développement du pouvoir d'agir chez les femmes incarcérées malgré le contexte complexe et multidimensionnel dans lequel elles s'inscrivent. L'espace art-thérapeutique peut devenir ainsi cette zone intermédiaire (Bernèche et Plante, 2009), qui s'inscrit entre contrainte et liberté et qui offre un espace propice à l'expression d'enjeux émotionnels (Gussak, 2016 ; Merriam, 1998), mais également de mettre en valeur ses compétences et de favoriser une meilleure estime de soi (Ninacs, 1995). Au sein de cet espace, l'expression artistique peut alors permettre aux femmes incarcérées de « renouer avec cette extraordinaire capacité de transformer les choses » (Duchastel, 2016, p. 13), faisant écho à la conception de l'art comme « une action agissante faisant advenir de nouvelles possibilités » (Leduc, 2012, p. 179). C'est notamment à travers cette possibilité de faire des choix, de les mettre en action et d'en observer les effets que l'expérience art-thérapeutique peut contribuer au développement de l'empowerment et du pouvoir d'agir.

5.1 Du choix à l'action : expérimenter sa capacité d'agir

Il s'agit d'abord de concevoir l'accès à l'art-thérapie comme un espace de possibilités. Au cœur du suivi, la faculté de faire des choix renaît et s'accompagne de la liberté de passer à l'action pour concrétiser ces intentions (Ninacs, 1995). Sans pouvoir garantir l'émergence ou le développement du pouvoir d'agir, l'accès volontaire à un espace thérapeutique peut néanmoins constituer un premier pas en ce sens. Il ne s'agit donc pas uniquement d'avoir accès au service, mais de pouvoir choisir d'y participer, de s'y engager ou de s'en retirer, sollicitant ainsi l'agentivité de la femme et sa capacité à exercer un choix sur ce qui la concerne (Kabeer, 1999). Bien que ce choix puisse paraître anodin, le volontariat contribue à poser les bases d'un pouvoir d'agir et à impliquer la femme dans son propre suivi (Harner et Burgess, 2011 ; Ninacs, 1995), même lorsque sa participation est initialement motivée par l'obtention d'une *tradable commodity* (Gussak, 2020), par l'accès à un loisir (Rouleau, 2025) ou simplement par le désir de passer le temps. Cette possibilité de choisir se prolonge ensuite dans la décision de maintenir ou de mettre fin au suivi, soutenant ainsi l'autonomie et la prise de décision au sein de l'espace thérapeutique (Lloyd *et al.*, 2007). Cette liberté de choix favorise une participation volontaire et active, laquelle constitue une dimension essentielle au développement du pouvoir d'agir (Ninacs, 1995).

Cette possibilité de choisir se manifeste également de manière concrète dans le processus de création, notamment à travers le choix des médiums artistiques, des matériaux, des couleurs et des techniques (Arjona et Van Lith, 2025 ; Kapitan, 2014). C'est ici que la capacité de choisir prend

également sens : elle permet à la personne de renouer avec une certaine marge de pouvoir sur ses actions, en faisant l'expérience concrète de ses décisions et de leurs effets sur la création et les matériaux. Le processus créatif implique en effet une succession de choix, d'expérimentations et d'ajustements, offrant autant d'occasions d'exercer et d'observer de façon tangible sa capacité d'agir. Qu'est-ce qui se produit lorsque j'ajoute cette couleur ? Devrais-je coller mon image au-dessus de celle-ci, ou en dessous ? Ces expériences, qu'elles portent sur des décisions de petite ou de plus grande envergure, permettent d'apprivoiser progressivement la portée de ses choix et de constater les effets de ses propres actions. L'expérimentation répétée de cette capacité décisionnelle peut ainsi contribuer au développement du sentiment d'efficacité personnelle (Lloyd *et al.*, 2007). La création artistique devient alors une manifestation du processus décisionnel : les choix se matérialisent dans l'œuvre, permettant à la femme d'en observer concrètement les traces et les effets. Elle peut ainsi faire l'expérience d'une action qui lui appartient, dont elle peut constater les conséquences et qu'elle peut modifier, poursuivre ou abandonner. Dans cet espace, le pouvoir d'agir ne demeure donc pas une notion abstraite, mais peut être expérimenté à travers des gestes, des décisions et leurs répercussions. Dès lors, la personne peut se réapproprier une position de sujet agissant et créateur (De Witte *et al.*, 2021).

Bien que cet espace demeure inscrit au sein de l'institution, la reprise de contrôle qu'il permet, aussi momentanée soit-elle, peut contribuer à soutenir le pouvoir d'agir. En offrant des possibilités d'expression créative qui accueillent aussi bien les difficultés et les frustrations que les réussites, l'art-thérapie offre non seulement un soutien clinique, mais également un cadre d'exploration propice à l'apprentissage (Rajesh *et al.*, 2023). Le cadre de la thérapie permet ainsi de considérer la femme non pas comme une personne figée dans un rôle criminalisé ou réduite à ce qui est perçu comme *mauvaise*, mais plutôt comme une personne digne de continuer à évoluer, à apprendre et à se développer, malgré les actes commis. Cette possibilité de vivre autant les difficultés que les réussites peut jouer un rôle important dans le développement du pouvoir d'agir, puisque, comme le souligne Ninacs (1995), le développement de l'empowerment passe également par le développement de l'estime de soi. L'exercice du choix peut alors mobiliser certaines ressources internes et contribuer à leur développement (Martel, 2023), tout en étant soutenu par une rétroaction clinique bienveillante de la part de l'art-thérapeute (Desfachelles et Ouellet, 2025).

Dans cette perspective, la création peut également devenir une manière de préserver une certaine liberté et d'affirmer son individualité, sa singularité et ses couleurs au sein d'un environnement fortement contraignant (Gussak, 2020). Bien que les possibilités de choix demeurent nécessairement limitées par le contexte carcéral, l'espace de création permet à la femme d'investir une zone qui lui appartient en partie, où elle peut donner forme à quelque chose qui ne lui est pas entièrement imposé. L'art-thérapie peut ainsi offrir un espace propice à l'expression d'une forme de résistance non violente (Barak et Stebbins, 2017), sans que celle-ci se traduise nécessairement par une contestation explicite de l'institution, mais plutôt par une manière de résister aux contraintes imposées et aux limitations de ses droits. Cette résistance peut alors revêtir une portée symbolique, en témoignant de la capacité de la femme à se positionner et à affirmer sa présence malgré les contraintes qui encadrent son quotidien.

Il importe toutefois de ne pas réduire le développement du pouvoir d'agir à la seule mobilisation des ressources internes de la femme. L'analyse proposée ici cherche justement à se distancier d'une conception néolibérale de l'empowerment, qui tend à ramener celui-ci à la capacité individuelle de se mettre en action et de transformer sa propre situation (Levy et Martinez, 2019). Une telle perspective risque de faire porter la responsabilité du changement au niveau individuel, sans tenir pleinement compte des conditions sociales et structurelles dans lesquelles la femme évolue. Ainsi, les ressources individuelles ne peuvent être considérées de manière isolée comme un facteur susceptible de modifier les comportements criminels ou d'améliorer le bien-être en contexte carcéral. Le développement du sentiment de compétence dont il est ici question ne vise donc pas à responsabiliser la femme quant à son adaptation à ces structures, mais plutôt à reconnaître les possibilités qu'offre l'espace art-thérapeutique pour expérimenter sa capacité d'action au sein des limites qui lui sont imposées. Le pouvoir d'agir se construit alors non seulement à travers les possibilités d'action individuelles, mais également dans les relations où la femme peut être reconnue comme une personne capable d'agir, de choisir et de se définir.

5.2 L'empowerment relationnel et intersubjectif : être reconnue comme sujet

Expérimenter l'empowerment se construit également en interaction avec les facteurs externes qui façonnent notre société (Ninacs, 1995 ; Vacheret *et al.*, 2025) et qui influencent les possibilités d'action, d'exploration et de transformation (Kabeer, 1999). L'environnement dans lequel se

trouve les femmes peut venir altérer la mise en pratique de leur agentivité ou de la mise en action de certains objectifs personnels (Ibrahim et Alkire, 2007). Cette interaction prend une importance particulière en contexte carcéral, où s'entrecroisent de nombreuses structures de pouvoir et dynamiques oppressives, auxquelles s'ajoute le vécu parfois chargé, complexe et multiple des femmes qui s'y trouvent. Reconnaître l'impact des facteurs externes comporte aussi une lecture intersectionnelle, dans laquelle la pratique invite à accorder une attention particulière aux inégalités liées à la racialisation, au genre, à la classe sociale, à l'âge et à la culture (Constant, 2020 ; Crenshaw, 1989). Ces dimensions s'inscrivent souvent dans des rapports d'oppression préexistants à l'incarcération, lesquels peuvent être reproduits, renforcés, voire exacerbés par l'expérience carcérale (Kelly-Corless et McCarthy, 2025). La relation avec l'art-thérapeute apparaît donc comme un élément central dans la prise de contact avec son pouvoir d'agir : dans un environnement rigidifié, marqué par la contrainte, la punition, le contrôle et la surveillance (Chamond *et al.*, 2014), la relation thérapeutique peut réintroduire une dimension humaine et une forme de considération envers la femme. Par la création d'un lien de nature thérapeutique, la femme peut se sentir accepter possiblement pour la première fois (Hewins, 2023). Alors qu'elle est quotidiennement confrontée à une culture carcérale qui tend à la réduire à son statut de détenue (Gussak, 2020 ; Lemire et Vacheret, 2000 ; Stathopoulos, 2023). Cette relation peut lui offrir un espace où elle est reconnue dans toute sa complexité, dans les différentes dimensions de son identité, mais également à la lumière des facteurs externes qui ont marqué, voire façonné, son parcours de vie (Samuels et Ross-Sheriff, 2008).

Bien que l'art-thérapeute ne puisse soustraire complètement les femmes aux contraintes de l'incarcération et des facteurs oppressifs qui la caractérisent, la pratique peut chercher à en limiter certains effets au sein de l'espace thérapeutique et à offrir suffisamment de stabilité et de sécurité (Kristel, 2013) pour favoriser l'exploration de soi et l'expérience de différentes formes de liberté. Il revient ainsi à l'art-thérapeute de négocier les frontières de l'espace thérapeutique (Fenner et Gussak, 2006) afin d'en aménager les conditions propices à l'émergence de telles expériences. Cette démarche exige de l'art-thérapeute un travail d'humilité et de réflexivité quant à sa propre posture, à la place qu'elle occupe dans la relation et aux privilèges qu'elle peut incarner ou représenter aux yeux des participantes, lesquels peuvent l'amener à reproduire certains rapports de pouvoir ou cadres oppressifs (Baines, 2017). Cette réflexion prend une importance particulière en milieu carcéral, où la liberté dont bénéficie l'art-thérapeute contraste avec la réalité de la femme

incarcérée. Il importe donc de demeurer attentive aux rapports de pouvoir susceptibles de se rejouer dans la relation thérapeutique et de veiller à préserver, dans la mesure du possible, des possibilités de choix et d'action pour les participantes.

Cependant, bien que l'art-thérapeute ne réponde pas au même mandat que l'établissement carcéral, il peut être difficile pour la femme en séance de distinguer, dans un premier temps, la bienveillance du contrôle. Dans ce contexte, pourquoi la femme devrait-elle d'emblée accorder sa confiance à l'art-thérapeute ? En effet, se montrer vulnérable peut comporter des risques en milieu carcéral (Gussak, 2016). L'art-thérapeute représente à son tour un corps étranger (Galvez, 2020), voire comme une figure associée au contrôle institutionnel. Dans ce contexte, les frontières entre l'accompagnement thérapeutique et le cadre institutionnel peuvent sembler floues. La méfiance, notamment façonnée par l'expérience carcérale (Lemire et Vacheret, 2000), ne devrait toutefois pas être considérée d'emblée comme un obstacle au processus thérapeutique, mais plutôt comme une réaction à comprendre à la lumière du contexte dans lequel la femme s'inscrit. Une responsabilité incombe à l'art-thérapeute : celle de se distancier des discours réduisant les personnes criminalisées à leur statut ou à leurs comportements (Gussak, 2020), tout en demeurant consciente des privilèges qui caractérisent sa position dans la relation. Il s'agit alors de reconnaître la femme dans son humanité (Lemonde, 2022) et sa subjectivité, en demeurant consciente des rapports de pouvoir qui traversent la relation thérapeutique.

La création peut ainsi être sollicitée comme point d'entrée en relation avec la femme. En effet, elle peut servir de point d'appui à la relation thérapeutique sans exiger de dévoilement immédiat, grâce à la triangulation qu'offre l'œuvre entre la femme et l'art-thérapeute (Pittam, 2008). La femme conserve ainsi une marge de contrôle sur ce qu'elle souhaite partager, tant avec le groupe qu'avec l'art-thérapeute. La relation thérapeutique peut alors se construire sans exiger au préalable la confiance ou le dévoilement, dans le respect de ce que la femme souhaite partager et du rythme auquel elle choisit de le faire (Akkaya-Akkocoglu *et al.*, 2026). Le respect de cette marge de choix peut devenir une manière de reconnaître son agentivité et de lui laisser une place active dans la construction du lien thérapeutique (Harner et Burgess, 2011 ; Ninacs, 1995).

En reconnaissant les privilèges associés à sa position et en respectant la capacité de la femme à faire ses propres choix, l'art-thérapeute peut contribuer à créer des conditions favorables à un assouplissement progressif de certaines défenses et à l'émergence d'un regard différent sur soi. La

femme peut ainsi faire l'expérience d'une relation positive et porteuse d'espoir (Holmqvist *et al.*, 2019), au sein de laquelle elle est reconnue comme une personne capable de déterminer ses propres limites et de participer activement à la construction de la relation.

L'espace de création devient alors un lieu où il est possible d'explorer des aspects de soi qui dépassent l'identité assignée par l'institution carcérale, mais également par la société. L'art-thérapie permet d'offrir un espace relationnel et créatif dans lequel son humanité, sa subjectivité et sa complexité sont reconnues et accueillies. La reconnaissance de sa subjectivité par l'autre peut ainsi soutenir son propre processus d'empowerment, en l'amenant à reconnaître sa valeur, ses compétences ainsi que « […] la légitimité de son identité propre » (Ninacs, 1995, p. 78). Le pouvoir d'agir prend alors une dimension intersubjective : il se construit aussi dans cette possibilité d'être reconnue et de se reconnaître soi-même. L'estime de soi peut également en être nourrie et impactée. La réalisation d'une création, le développement d'un savoir-faire et le sentiment d'accomplissement qui peut en découler peuvent favoriser une perception plus positive de ses propres capacités, mais aussi contribuer au bien-être psychologique (Bell & Robbins, 2007; Merriam, 1998). La fierté associée au processus créatif et à l'acquisition de nouvelles habiletés peut ainsi constituer une expérience concrète de compétence personnelle (Pelletier, 2013). Ces expériences prennent une signification particulière dans un contexte où les possibilités de valorisation personnelle sont limitées.

5.3 Les limites de l'essai

La méthodologie privilégiée pour cet essai, soit la revue de littérature de type narratif, comporte d'abord des limites inhérentes à sa nature. En effet, les liens établis, les propositions avancées et les conclusions formulées reposent sur une synthèse et une mise en relation des connaissances existantes, plutôt que sur une collecte de données empiriques sur le terrain. L'absence de la voix directe des femmes incarcérées, tant dans cet essai que dans la majorité de la littérature disponible sur le sujet, limite la portée des constats et soulève un enjeu éthique. Théoriser sur des personnes marginalisées sans recueillir leurs perspectives risque d'entretenir des suppositions ou des biais à leur égard sans valider leur réalité vécue. Il apparaît donc essentiel que les recherches futures accordent une place centrale à la parole des femmes incarcérées.

De plus, cette démarche s'inscrit dans ma propre posture de recherche. Mes positionnements politiques féministes, intersectionnels et abolitionnistes ont pu orienter l'interprétation de certaines

données et façonner l'analyse conceptuelle. Bien que cette posture offre une lecture critique de la littérature pour penser la justice sociale, elle est susceptible de teinter le regard porté sur les écrits recensés.

Finalement, le présent essai ne s'appuie pas sur une expérience personnelle de l'incarcération. Bien qu'un stage pratique en milieu carcéral et une exploration approfondie de la littérature aient nourri mes réflexions, ce vécu ne m'appartient pas. Il convient de reconnaître avec humilité la frontière entre observer l'univers carcéral et en faire soi-même l'expérience.

CONCLUSION

Cet essai a mis en lumière la manière dont l'art-thérapie peut constituer un levier permettant aux femmes incarcérées de reprendre contact avec leur pouvoir d'agir, de l'explorer et de le développer. Cette reprise de contact peut notamment se construire autour de trois possibilités : choisir, agir et être reconnue.

D'abord, il a été abordé que la femme peut exercer son pouvoir d'agir à travers la possibilité de choisir de s'impliquer ou non dans un suivi art-thérapeutique. Le caractère volontaire de la participation constitue ainsi une première occasion d'exercer son autonomie et sa capacité décisionnelle (Harner et Burgess, 2011 ; Ninacs, 1995). Si cette démarche peut paraître anodine dans un autre contexte, elle prend une signification particulière en milieu carcéral, où les occasions de faire des choix sont considérablement restreintes. Cette marge de liberté se prolonge dans la possibilité de déterminer ce que la femme souhaite dévoiler au groupe et à l'art-thérapeute. L'œuvre et le processus créatif, qui peuvent revêtir une dimension intime, symbolique et parfois mystérieuse, permettent ainsi de préserver une certaine discrétion et une forme d'intimité. Par la triangulation qu'offre l'œuvre dans la relation thérapeutique, la femme peut choisir ce qu'elle souhaite partager, sans être contrainte à un dévoilement immédiat (Pittam, 2008). Ces possibilités, mises de l'avant au long de cet essai, lui permettent ainsi de renouer avec sa capacité à prendre des décisions qui la concernent et de reconnaître que son statut de personne incarcérée, malgré les restrictions qu'il impose, ne lui retire pas sa capacité de choisir et de se positionner.

D'autre part, l'essai a souligné que la possibilité d'agir constitue une dimension importante de l'expérience art-thérapeutique. Bien que la femme puisse avoir des réflexions, des préférences et des intentions concernant la structure de son suivi, l'espace art-thérapeutique lui offre la possibilité de les concrétiser à travers la réalisation d'une création. Le processus créatif permet ainsi de mettre en action ses choix et d'en observer les effets concrets sur l'œuvre et les matériaux. Cette expérience peut contribuer à faire émerger un sentiment de compétence chez la femme, tant par l'acquisition de nouvelles habiletés artistiques que par le déploiement de compétences relationnelles (Lloyd *et al.*, 2007 ; Ninacs, 1995). La femme peut ainsi non seulement réfléchir et formuler des intentions, mais également les mettre en action à travers un processus créatif concret. Elle peut alors renouer avec une position de sujet agissant (Bergeron, 2025), lui permettant d'investir un espace qui lui est partiellement dédié et dans lequel elle peut exercer un certain

contrôle. L'œuvre peut ainsi devenir une forme d'affirmation de sa singularité et de son individualité, malgré les contraintes imposées par le contexte carcéral (Gussak, 2020).

Il a également été question de l'enrichissement du pouvoir d'agir dans la relation avec l'autre, notamment dans la possibilité d'être reconnue, tant par l'art-thérapeute que par les autres participantes dans un contexte de groupe. Dans un environnement où les contacts sont largement inscrits dans le contrôle, la surveillance et la contrainte, la relation avec l'art-thérapeute peut s'inscrire dans une dynamique différente. Toutefois, cette distinction peut nécessiter une période de méfiance et d'adaptation pour la femme participante, notamment en raison des rapports de pouvoir qui caractérisent le milieu carcéral (Lemire et Vacheret, 2000). Un travail doit donc être réalisé par l'art-thérapeute afin de tenter de réduire la portée des systèmes d'oppression au sein des séances et de permettre à la femme de s'approprier progressivement l'espace thérapeutique. Cette démarche implique une réflexion sur sa propre posture et sur les rapports de pouvoir qui peuvent se reproduire dans la relation (Baines, 2017). L'art-thérapeute peut ainsi proposer un cadre suffisamment sécurisant dans lequel la femme peut explorer, faire valoir son autonomie et exercer ses capacités décisionnelles. La relation thérapeutique peut également permettre à la femme d'être reconnue autrement qu'à travers son statut de détenue, en laissant place à son humanité, à sa subjectivité et à ses compétences. Cette reconnaissance par l'autre peut alors contribuer à une meilleure reconnaissance de soi, de sa valeur et de ses capacités (Ninacs, 1995). Le pouvoir d'agir ne se construit donc pas uniquement dans la possibilité de choisir et d'agir, mais aussi dans celle d'être reconnue comme une personne capable de prendre des décisions, de se positionner et d'exercer une certaine influence sur ce qui la concerne. Alors que l'intervention art-thérapeutique s'exerce à l'intérieur de strictes contraintes institutionnelles, elle peut tout de même constituer une occasion pour les femmes incarcérées de reprendre contact avec leur pouvoir d'agir, de l'explorer et de le développer.

Il demeure important de souligner que l'offre de services thérapeutiques en milieu carcéral est actuellement fragilisée par les coupures budgétaires du ministère de la Sécurité publique. Ces dernières mettent notamment en péril la continuité des services offerts par les organismes externes et communautaires, qui occupent pourtant une place importante dans le soutien et la réinsertion sociale des personnes incarcérées. Or, l'investissement de fonds supplémentaires dans les services carcéraux ne semble pas constituer une priorité pour les gouvernements en place. Pourtant, depuis

plusieurs années, les recherches soulèvent les nombreuses limites du système carcéral actuel, notamment en ce qui concerne sa capacité à soutenir la réinsertion sociale des personnes incarcérées, tant chez les hommes que chez les femmes (Arseneault *et al.*, 2014 ; Cortoni et Lafortune, 2009 ; Gendreau *et al.*, 1999 ; Lee, 2019 ; Ouimet, 2015). Dans ce contexte, il me semble d'autant plus important de développer et de maintenir des services thérapeutiques qui tiennent compte des réalités particulières des femmes incarcérées. Bien que l'art-thérapie ne puisse répondre à l'ensemble des difficultés rencontrées en milieu carcéral, elle peut offrir un espace dans lequel la femme a la possibilité d'être reconnue autrement qu'à travers son statut de détenue (Lemonde, 2022) et de faire l'expérience d'une certaine liberté, notamment par les choix qu'elle peut faire et les actions qu'elle peut poser (Gussak, 2020). Pour que l'implantation de services en art-thérapie puisse se faire de manière stable et durable, il est nécessaire d'assurer une continuité des services.

En somme, comme l'a mis en évidence cet essai, si l'art-thérapie peut constituer un levier permettant aux femmes incarcérées de reprendre contact avec leur pouvoir d'agir, encore faut-il que les structures institutionnelles permettent l'accès et le maintien de tels espaces. Il semble alors difficile de soutenir pleinement le pouvoir d'agir des femmes sans remettre en question les conditions qui en entravent continuellement l'exercice.

LISTE DE RÉFÉRENCES

Abbing, A., Baars, E. W., De Sonneville, L., Ponstein, A. S. et Swaab, H. (2019). The effectiveness of art therapy for anxiety in adult women: A randomized controlled trial. *Frontiers in Psychology*, *10*, 1-14. https://doi.org/10.3389/fpsyg.2019.01203

Akkaya-Akkocoglu, G., Dag, B. N. et Nergiz, H. (2026). What can art therapy contribute to rehabilitation in correctional settings? A narrative review. *The Arts in Psychotherapy*, *100*, 1-9. https://doi.org/10.1016/j.aip.2026.102519

Allen, P. B. (1995). *Art Is a way of knowing: A guide to self-knowledge and spiritual fulfillment through creativity*. Shambhala.

Arjona, H. et Van Lith, T. (2025). Transformative connections: Exploring relational art therapy in a women's prison. *Art Therapy*, *42*(1), 40-46. https://doi.org/10.1080/07421656.2024.2354630

Arseneault, C., Plourde, C. et Alain, M. (2014). Les défis de l'évaluation d'un programme d'intervention en contexte carcéral. *Canadian Journal of Program Evaluation*, *29*(2), 21-47.

Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2025). *À propos*. https://asrsq.ca/a-propos/

Baines, D. (dir.). (2017). *Doing anti-oppressive practice : Social justice social work (3e éd.)*. Fernwood.

Barak, A. et Stebbins, A. (2017). Imaginary dialogues: Witnessing in prison-based creative arts therapies. *The Arts in Psychotherapy*, *56*, 53-60. https://doi.org/10.1016/j.aip.2017.07.003

Baril, V. (2025, 13 août). Nouvelles coupes dans le réseau correctionnel. *Le Soleil*. https://www.lesoleil.com/actualites/justice-et-faits-divers/2025/08/13/des-nouvelles-coupes-dans-le-reseau-correctionnel-NVUJK7OKANER7HOUUYJZPHJRFU/

Bartlett, A. et Hollins, S. (2018). Challenges and mental health needs of women in prison. *The British Journal of Psychiatry*, *212*(3), 134-136. https://doi.org/10.1192/bjp.2017.42

Bell, C. E. et Robbins, S. J. (2007). Effect of art production on negative mood: a randomized, controlled trial. *Art Therapy*, *24*(2), 71-75. https://doi.org/10.1080/07421656.2007.10129589

Benjamin, J. (1990). An outline of intersubjectivity: The development of recognition. *Psychoanalytic Psychology*, *7*(S), 33-46.

Bergeron, U. (2025, 8 décembre). Programmes de réinsertion en prison: plus un sou de Québec. *La Presse*, Actualités. https://www.lapresse.ca/actualites/2025-12-08/programmes-de-reinsertion-en-prison/plus-un-sou-de-quebec.php

Bernèche, R. et Plante, P. (2009). L'art-thérapie : un espace favorable à la résurgence du potentiel créateur. *Revue québécoise de psychologie*, *30*(3), 11-28.

Bilge, S. et Hill Collins, P. (2023). *Intersectionnalité: une introduction*. Amsterdam.

Bourbonnais, M. et Parazelli, M. (2018). L'empowerment en travail social et les significations de la solidarité. *Reflets*, *24*(2), 38-73. https://doi.org/10.7202/1053863ar

Boussahba, M., Delanoë-Brun, E. et Bakshi, S. (2021). *Qu'est-ce que l'intersectionnalité ? dominations plurielles sexe, classe et race*. Payot & Rivages.

Bozick, R., Steele, J., Davis, L. et Turner, S. (2018). Does providing inmates with education improve postrelease outcomes? A meta-analysis of correctional education programs in the United States. *Journal of Experimental Criminology*, *14*(3), 389-428. https://doi.org/10.1007/s11292-018-9334-6

Bransford, C. L. (2011). Reconciling paternalism and empowerment in clinical practice: An intersubjective perspective. *Social Work*, *56*(1), 33-41. https://doi.org/10.1093/sw/56.1.33

Brehmer, C. E., Qin, S., Young, B. C. et Strauser, D. R. (2024). Self-stigma of incarceration and its impact on health and community integration. *Criminal Behaviour and Mental Health*, *34*(1), 79-93. https://doi.org/10.1002/cbm.2326

Breiner, M. J., Tuomisto, L., Bouyea, E., Gussak, D. E. et Aufderheide, D. (2012). Creating an art therapy anger management protocol for male inmates through a collaborative relationship. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, *56*(7), 1124-1143. https://doi.org/10.1177/0306624X11417362

Brewster, L. (2014). The impact of prison arts programs on inmate attitudes and behavior: A quantitative evaluation. *Justice Policy Journal, 11*(2), 11-28.

Bucerius, S., Haggerty, K. D. et Dunford, D. T. (2021). Prison as temporary refuge: Amplifying the voices of women detained in prison. *The British Journal of Criminology*, *61*(2), 519-537. https://doi.org/10.1093/bjc/azaa073

Bucerius, S. et Sandberg, S. (2022). Women in prisons. *Crime and Justice*, *51*, 137-186. https://doi.org/10.1086/722105

Calvès, A.-E. (2009). « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde*, *200*(4), 735-749. https://doi.org/10.3917/rtm.200.0735

Carlton, B. et Russell, E. K. (2023). The weaponisation of 'trauma-informed' discourse in prison policy: An abolition feminist critique. *Incarceration*, *4*, 1-18. https://doi.org/10.1177/26326663231197960

Chamond, J., Moreira, V., Decocq, F. et Leroy-Viemon, B. (2014). La dénaturation carcérale : pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. *L'Information psychiatrique*, *90*(8), 673-682.

Chauvenet, A., Orlic, F. et Rostaing, C. (2015). *La violence carcérale en question*. PUF.

Chéné, B. et Chouinard, E. (2018). *Profil des femmes confiées aux Services correctionnels en 2015-2016*. Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_femmes_2015-2016.pdf

Chesney-Lind, M. (1977). Judicial paternalism and the female status offender training women to know their place. *Crime & Delinquency*, *23*(2), 121-130.

Clukey, F. H. (2003). *A descriptive study: Selection and use of art mediums by sexually abused adults: implications in counseling and art psychotherapy* [thèse de doctorat, University of Maine]. ProQuest Dissertations & Theses Global. https://www.proquest.com/openview/c861da93d9ffdfbcdd211235ac562009/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y

Collier, J. (2015). 3 Man unlock: Out of sight, out of mind art psychotherapy with a woman with severe and dangerous personality disorder in prison. *Psychoanalytic Psychotherapy*, *29*(3), 243-261. https://doi.org/10.1080/02668734.2014.997835

Constant, C. (2020). Prison, genre et féminismes, du Nord aux Amériques : des sentiers battus aux sentiers à défricher. *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, (14), 109-124. https://doi.org/10.4000/socio.10676

Cortoni, F. et Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, *42*(1), 61-89. https://doi.org/10.7202/029808ar

Cram, S. et Farrell MacDonald, S. (2019). *Substance use patterns of Indigenous and non-Indigenous women offenders.* Correctional Service Canada. https://www.canada.ca/en/correctional-service/corporate/library/research/research-brief/19-08.html

Cram, S. et Farrell MacDonald, S. (2023). *Women offender's pathways to security threat group affiliation.* Service correctionnel Canada. https://www.canada.ca/en/correctional-service/corporate/library/research/research-brief/21-16.html

Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, *1989*(1), 139-167.

Crew, B. K. (1991). Sex differences in criminal sentencing: Chivalry or patriarchy? *Justice Quarterly*, *8*(1), 59-83. https://doi.org/10.1080/07418829100090911

Crewe, B., Hulley, S. et Wright, S. (2017). The gendered pains of life imprisonment. *British Journal of Criminology*, *57*(6), 1359-1378. https://doi.org/10.1093/bjc/azw088

Cronin, P. (1994). Ways of working. Dans M. Liebmann (dir.), *Art therapy with offenders* (p. 102-120). Jessica Kingsley.

Cronin, P., Ryan, F. et Coughlan, M. (2008). Undertaking a literature review: A step-by-step approach. *British Journal of Nursing*, *17*(1), 38-43. https://doi.org/10.12968/bjon.2008.17.1.28059

Cullen, F. T., Jonson, C. L. et Nagin, D. S. (2011). Prisons do not reduce recidivism: The high cost of ignoring science. *The Prison Journal*, *91*(3), 48S-65S. https://doi.org/10.1177/0032885511415224

De Witte, M., Orkibi, H., Zarate, R., Karkou, V., Sajnani, N., Malhotra, B., Ho, R. T. H., Kaimal, G., Baker, F. A. et Koch, S. C. (2021). From therapeutic factors to mechanisms of change in the creative arts therapies: a scoping review. *Frontiers in Psychology*, *12*, 2-27. https://doi.org/10.3389/fpsyg.2021.678397

Desfachelles, M. et Ouellet, F. (2025). Violence féminine et événements de vie : une perspective fondée sur les parcours de vie. *Criminologie*, *58*(2), 43-70. https://doi.org/10.7202/1121876ar

Duchastel, A. (2016). *La voie de l'imaginaire*. Québec-Livres.

Dumont, A., Lanctôt, N. et Turcotte, M. (2025). De l'agentivité du quotidien à l'agentivité stratégique des jeunes femmes québécoises en sortie de placement. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, (33), 1-27.

Edwards, D. (2004). *Art therapy*. SAGE.

Elbrecht, C. (2019). *Healing trauma with guided drawing: A sensorimotor art therapy approach to bilateral body mapping*. North Atlantic Books.

Erickson, B. (2008). *Art therapy treatment with incarcerated women* [Thèse de doctorat, University of Central Florida]. STARS. https://stars.library.ucf.edu/etd/3548

Erickson, B. J. et Young, M. E. (2010). Group art therapy with incarcerated women. *Journal of Addictions & Offender Counseling*, *31*(1), 38-51. https://doi.org/10.1002/j.2161-1874.2010.tb00065.x

Feen-Calligan, H. (1996). Art therapy as a profession: Implications for the education and training of art therapists. *Art Therapy*, *13*(3), 166-173. https://doi.org/10.1080/07421656.1996.10759216

Fenner, L. B. et Gussak, D. E. (2006). Therapeutic boundaries in a prison setting: A dialogue between an intern and her supervisor. *The Arts in Psychotherapy*, *33*(5), 414-421. https://doi.org/10.1016/j.aip.2006.08.002

Ferguson, G. (1988). Le droit aux soins de santé mentale en milieu carcéral. *Criminologie*, *21*(2), 13-25. https://doi.org/10.7202/017263ar

Flanagan, T. J. (1995). *Long-term imprisonment*. SAGE.

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Gallimard.

Framarin, A. et Déry, V. (2021). *Les revues narratives : fondements scientifiques pour soutenir l'établissement de repères institutionnels*. Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2780_revues_narratives_fondements_scientifiques_0.pdf

Franklin, M. (1992). Art therapy and self-esteem. *Art Therapy*, *9*(2), 78-84. https://doi.org/10.1080/07421656.1992.10758941

Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés: suivi de Conscientisation et Révolution.* Maspero.

Friedland, N., Merriam, B. et Burt, H. (2019). You do what? professional identity in art therapy students (Vous faites quoi ? Identité professionnelle des étudiants en art-thérapie). *Canadian Art Therapy Association Journal*, *32*(2), 67-76. https://doi.org/10.1080/08322473.2019.1672454

Galvez, N. (2020). L'intervention artistique en milieu carcéral : entre discours et expérience. *Nouvelles pratiques sociales*, *31*(1), 58-74. https://doi.org/10.7202/1069914ar

Gendreau, P., Goggin, C. et T. Cullen, F. (1999). *L'incidence de l'emprisonnement sur la récidive* (Rapport no 1999-3). Solliciteur général Canada. https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/ffcts-prsn-sntncs-rcdvsm/ffcts-prsn-sntncs-rcdvsm-fra.pdf

Girardin-Gantier, O. (2019). Contrainte carcérale, soin et prise en charge en art-thérapie. *L'Évolution Psychiatrique*, *84*(2), 285-295. https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2019.03.002

Golub, D. (2005). Social action art therapy. *Art Therapy*, *22*(1), 17-23.

Gouvernet, C. (2015). Expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle. *Espaces et sociétés*, *162*(3), 31-46. https://doi.org/10.3917/esp.162.0031

Gram, L., Morrison, J. et Skordis-Worrall, J. (2019). Organising concepts of 'women's empowerment' for measurement: A typology. *Social Indicators Research*, *143*(3), 1349-1376. https://doi.org/10.1007/s11205-018-2012-2

Gueta, K. (2020). Exploring the promise of intersectionality for promoting justice-involved women's health research and policy. *Health & Justice*, *8*(1), 1-10. https://doi.org/10.1186/s40352-020-00120-8

Guillemette, F., Luckerhoff, J., Plouffe, M.-J. et Fall, O. T. (2021). La recherche qualitative : une analyse du vécu humain. Clarification conceptuelle à partir de nos recherches avec des personnes marginalisées. *Enjeux et société*, *8*(1), 10-35. https://doi.org/10.7202/1076534ar

Gussak, D. (2009). The effects of art therapy on male and female inmates: Advancing the research base. *The Arts in Psychotherapy*, *36*(1), 5-12. https://doi.org/10.1016/j.aip.2008.10.002

Gussak, D. (2013). Therapy in the prison subculture: Maintaining boundaries while breaking barriers. Dans S. Prasad, P. Howie et J. Kristel (dir.), *Using art therapy with diverse populations: Crossing cultures and abilities* (p. 339-349). Jessica Kingsley.

Gussak, D. E. (2016). Art therapy in the prison milieu. Dans D. E. Gussak et M. L. Rosal (dir.), *The Wiley handbook of art therapy* (p. 478-486). Wiley-Blackwell.

Gussak, D. E. (2020). *Art and art therapy with the imprisoned: Re-creating identity*. London Routledge.

Gussak, D. E. et Cohen-Liebman, M. (2001). Investigation vs. intervention: Forensic art therapy and art therapy in forensic settings. *American Journal of Art Therapy*, *40*(2), 123-135.

Gussak, D. E. et Rosal, M. L. (dir.). (2016). *The Wiley handbook of art therapy*. Wiley-Blackwell.

Hanes, M. J. (2005). Behind steel doors: Images from the walls of a county jail. *Art Therapy*, *22*(1), 44-48. https://doi.org/10.1080/07421656.2005.10129462

Harner, H. et Burgess, A. W. (2011). Using a trauma-informed framework to care for incarcerated women. *Journal of Obstetric, Gynecologic & Neonatal Nursing*, *40*(4), 469-476. https://doi.org/10.1111/j.1552-6909.2011.01259.x

Harris, J. W. (1993). Comparison of stressors among female vs. male inmates. *Journal of Offender Rehabilitation*, *19*(1-2), 43-56. https://doi.org/10.1300/J076v19n01_03

Hart, M., Gussak, D. E. et Schubarth, A. (2024). Art therapy in mitigating pervasive loss and grief within correctional settings. *The Arts in Psychotherapy*, *91*, 1-6. https://doi.org/10.1016/j.aip.2024.102204

Hass-Cohen, N., Clyde Findlay, J., Carr, R. et Vanderlan, J. (2014). “Check, change what you need to change and/or keep what you want”: An art therapy neurobiological-based trauma protocol. *Art Therapy*, *31*(2), 69-78. https://doi.org/10.1080/07421656.2014.903825

Hempel, S. (2020). *Conducting your literature review.* American Psychological Association.

Hewins, H. (2023). Art therapy, intersectionality and services for women in the criminal justice system. *International Journal of Art Therapy*, *28*(1-2), 74-83. https://doi.org/10.1080/17454832.2023.2175001

Hidalgo Isern, T., Jiménez Torres, M. G. et Delgado Pastor, L. C. (2026). Benefits of art therapy among the prison population: A systematic review. *Justice Evaluation Journal*, *9*(1), 144-164. https://doi.org/10.1080/24751979.2025.2494216

Hilbuch, A., Snir, S., Regev, D. et Orkibi, H. (2016). The role of art materials in the transferential relationship: Art psychotherapists' perspective. *The Arts in Psychotherapy*, *49*, 19-26. https://doi.org/10.1016/j.aip.2016.05.011

Hocoy, D. (2005). Art therapy and social action: A transpersonal framework. *Art Therapy*, *22*(1), 7-16. https://doi.org/10.1080/07421656.2005.10129466

Hogan, S. (2009). The art therapy continuum: A useful tool for envisaging the diversity of practice in British art therapy. *International Journal of Art Therapy*, *14*(1), 29-37. https://doi.org/10.1080/17454830903006331

Holmqvist, G., Roxberg, Å., Larsson, I. et Lundqvist-Persson, C. (2019). Expressions of vitality affects and basic affects during art therapy and their meaning for inner change. *International Journal of Art Therapy*, *24*(1), 30-39. https://doi.org/10.1080/17454832.2018.1480639

Honneth, A. et Rusch, P. (2013). *La lutte pour la reconnaissance*. Gallimard.

Huss, E. et Havsteen-Franklin, D. (2023). Developing a theory of social art therapy: Insights from the context of crisis. *The Arts in Psychotherapy*, *85*, 1-6. https://doi.org/10.1016/j.aip.2023.102066

Ibrahim, S. et Alkire, S. (2007). Agency and empowerment: A proposal for internationally comparable indicators. *Oxford development studies*, *35*(4), 379-403.

Ife, J. (2013). *Community development in an uncertain world*. Cambridge University Press.

Johnson, L. M. (2008). A place for art in prison: Art as a tool for rehabilitation and management. *The Southwest Journal of Criminal Justice*, *5*(2), 98-180.

Kabeer, N. (1999). Resources, agency, achievements: Reflections on the measurement of women's empowerment. *Development and Change*, *30*(3), 435-464. https://doi.org/10.1111/1467-7660.00125

Kapitan, A. et Kapitan, L. (2023). Language is power: Anti-oppressive, conscious language in art therapy practice. *International Journal of Art Therapy*, *28*(1-2), 65-73. https://doi.org/10.1080/17454832.2022.2112721

Kapitan, L. (2014). Empowerment in art therapy: Whose point of view and determination? *Art Therapy*, *31*(1), 2-3. https://doi.org/10.1080/07421656.2014.876755

Karcher, O. P. (2017). Sociopolitical oppression, trauma, and healing: Moving toward a social justice art therapy framework. *Art Therapy*, *34*(3), 123-128. https://doi.org/10.1080/07421656.2017.1358024

Katz-Mazilu, I. (2019). La prison, une institution de (non-) soin et l'art-thérapie. *Cliniques*, *18*(2), 124-138. https://doi.org/10.3917/clini.018.0124

Kelly-Corless, L. et McCarthy, H. (2025). Moving beyond the impasse: Importation, deprivation, and difference in prisons. *The Prison Journal*, *105*(1), 62-83. https://doi.org/10.1177/00328855241292791

Kelman, J., Palmer, L., Gribble, R. et MacManus, D. (2024). Time and care: A qualitative exploration of prisoners' perceptions of trauma-informed care in women's prisons. *International Journal of Forensic Mental Health*, *23*(4), 321-332. https://doi.org/10.1080/14999013.2023.2298484

Kristel, J. (2013). Exploring outside the box : Art therapy in practice. Dans S. Prasad, P. Howie et J. Kristel (dir.), *Using Art Therapy with Diverse Populations: Crossing Cultures and Abilities* (p. 35-43). Jessica Kingsley.

Le Bossé, Y. (2005). De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment1. *Nouvelles pratiques sociales*, *16*(2), 30-51. https://doi.org/10.7202/009841ar

Leclerc, C., Robert, A., Couvrette, A., Arseneault, C. et Euvrard, E. (2025). Surveillance communautaire au Québec : étude sur les ajustements des pratiques auprès des femmes judiciarisées. *Criminologie*, *58*(2), 269-297. https://doi.org/10.7202/1121884ar

Leduc, V. (2012). L'art communautaire, un espace pour construire la reconnaissance sociale des femmes criminalisées au Québec ? *Nouvelles pratiques sociales*, *24*(2), 168-184. https://doi.org/10.7202/1016354ar

Lee, L. M. (2019). The impact of prison programming on recidivism. *Corrections*, *4*(4), 252-271. https://doi.org/10.1080/23774657.2017.1399095

Lemay, L. (2008). L'intervention en soutien à l'empowerment: du discours à la réalité. La question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide. *Nouvelles pratiques sociales*, *20*(1), 165-180. https://doi.org/10.7202/016983ar

Lemire, G. et Vacheret, M. (2000). *Anatomie de la prison contemporaine* (2e éd.). Presses de l'Université de Montréal.

Lemonde, L. (2022). Punir la misère par la misère. *Liberté*, (333), 60-61.

Levy, B. (1978). Art therapy in a women's correctional facility. *Art Psychotherapy*, *5*(3), 157-166. https://doi.org/10.1016/0090-9092(78)90006-6

Levy, C. et Martinez, A. (2019). *Genre, féminismes et développement: une trilogie en construction*. Presses de l'Université d'Ottawa.

Lhuilier, D. (2007). Perspective psychosociale clinique sur la « carcéralité ». *Bulletin de psychologie*, *491*(5), 447-453. https://doi.org/10.3917/bupsy.491.0447

Littman, D. M. et Sliva, S. M. (2020). Prison arts program outcomes: A scoping review. *Journal of Correctional Education*, *71*(3), 54-82.

Lloyd, C., Wong, S. R. et Petchkovsky, L. (2007). Art and recovery in mental health: A qualitative investigation. *British Journal of Occupational Therapy*, *70*(5), 207-214. https://doi.org/10.1177/030802260707000505

Malchiodi, C. A. (2007). *The art therapy sourcebook*. McGraw-Hill.

Manuch, F., Desjardins, C., Roupnel, S. et Blouin, C. (2026). Profil de la population carcérale : statistiques 2024-2025. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_population_carcerale_2024-2025.pdf

Marin, S. (2024, 22 mai). *Le traitement dégradant des femmes à la prison Leclerc dénoncé devant la justice*. Le Devoir. https://www.ledevoir.com/actualites/justice/813397/traitement-degradant-inhumain-femmes-incarcerees-prison-leclerc-plaide-cour

Martel, J. (2023). *Femmes incarcérées: inertie institutionnelle dans l'emprisonnement au Canada et au Québec*. Presses de l'Université Laval.

Merriam, B. (1998). To find a voice: Art therapy in a women's prison. *Women & Therapy*, *21*(1), 157-171. https://doi.org/10.1300/J015v21n01_04

Middlemass, K. M. et Smiley, C. (2016). Doing a bid: The construction of time as punishment. *The Prison Journal*, *96*(6), 793-813. https://doi.org/10.1177/0032885516671872

Milly, B. (2010). La prison, école de quoi ?: un regard sociologique. *Pouvoirs*, *135*(4), 135-147. https://doi.org/10.3917/pouv.135.0135

Ministère de la Sécurité publique. (2024, 2 décembre). *Réponse à une demande d'accès à l'information concernant les programmes d'art-thérapie dans les établissements de détention* [Document administratif, dossier 2024-14256]. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/acces-information/demandes-acces/2024/2024-14256.pdf

Moksnes, U. K., Espnes, G. A., Eilertsen, M. E. B., Bjørnsen, H. N., Ringdal, R. et Haugan, G. (2024). Validation of Rosenberg Self-esteem Scale among norwegian adolescents – psychometric properties across samples. *BMC Psychology*, *12*(1), 1-12. https://doi.org/10.1186/s40359-024-02004-0

Moore, K. E., Tangney, J. P. et Stuewig, J. B. (2016). The self-stigma process in criminal offenders. *Stigma and Health*, *1*(3), 206-224. https://doi.org/10.1037/sah0000024

Morris, F. J. et Willis-Rauch, M. (2014). Join the art club: Exploring social empowerment in art therapy. *Art Therapy*, *31*(1), 28-36. https://doi.org/10.1080/07421656.2014.873694

Nadeau, J.-P. (2026, 19 avril). *Abolition des bibliothécaires dans les pénitenciers : une perte pour les détenus?* Radio-Canada. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2247068/compressions-prisons-postes-bibliothecaires-consequences

Negi, S., Chatterjee, D., Tripathy, S., Udhaya, E., Kumar, D. et Mehta, V. (2026). Rehabilitation and re-entry programmes for justice-involved individuals and their effectiveness in social reintegration: A systematic review. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, *70*(9), 1037-1057.

Ninacs, W. A. (1995). Empowerment et service social : approches et enjeux. *Service social*, *44*(1), 69-93. https://doi.org/10.7202/706681ar

Office québécois de la langue française. (2026). *Comment traduire empower et empowerment en français?* Vitrine linguistique. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/ressources-linguistiques/chroniques/comment-traduire-empower-et-empowerment-en-francais

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime: examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*. Presses de l'Université Laval.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4e éd.). Armand Colin.

Partridge, E. (2019). *Art therapy with older adults: Connected and empowered*. Jessica Kingsley.

Partridge, E. E. (2016). Access to art and materials: Considerations for art therapists (Accès à l'art et aux matériaux : facteurs à prendre en compte par les art-thérapeutes). *Canadian Art Therapy Association Journal*, *29*(2), 100-104. https://doi.org/10.1080/08322473.2016.1252996

Pelletier, L. (2013). *L'art-thérapie et l'empowerment : enjeux et perspectives* [essai de maîtrise, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue]. Depositum. https://depositum.uqat.ca/id/eprint/591/1/Pelletier%2C_Lise.pdf

Pelletier, L. (2023). Au coeur de la transformation, l'art-thérapie sociale. Dans L. Pelletier et J. Lambert (dir.), *L'art-thérapie auprès des groupes : réflexions théoriques et développements cliniques* (p. 299-317). Presses de l'Université du Québec.

Pelletier, L., Lambert, J. et Waller, D. (2023). *L'art-thérapie auprès des groupes: réflexions théoriques et développements cliniques*. Presses de l'Université du Québec.

Phillips, J. (2016). Identity of the art therapist. Dans D. E. Gussak et M. L. Rosal (dir.), *The Wiley handbook of art therapy* (p. 35-42). Wiley-Blackwell.

Pittam, S. (2008). Inside-out/outside-in: Art therapy with young male offenders in prison. Dans M. Liebmann (dir.), *Art therapy and anger* (p. 62-103). Jessica Kingsley.

Potash, J. et Ho, R. T. H. (2011). Drawing involves caring: Fostering relationship building through art therapy for social change. *Art Therapy*, *28*(2), 74-81. https://doi.org/10.1080/07421656.2011.578040

Potter, H. (2015). *Intersectionality and criminology: Disrupting and revolutionizing studies of crime*. Routledge.

Protecteur du citoyen. (2025). *Rapport annuel d'activités 2024-2025*. Gouvernement du Québec. https://console.vpaper.ca/protecteur-du-citoyen/rapport_annuel_2025/

Protecteur du citoyen. (2026, 27 mai). *Rapport d'enquête sur les cas complexes en détention : le Protecteur du citoyen recommande d'humaniser les interventions*. https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr/nouvelles/communiques/rapport-enquete-cas-complexes-detention

Proulx, B. (2026, 15 juin). *Les bibliothécaires des prisons fédérales sont sauvés*. Le Devoir. https://www.ledevoir.com/politique/canada/988034/bibliothecaires-prisons-federales-sont-sauves

Rajesh, S., Straiton, D., Fotiadou, M. et Holden, R. (2023). A qualitative study exploring patient experiences of art therapy in a female medium secure unit. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, *34*(5-6), 538-551. https://doi.org/10.1080/14789949.2023.2259888

Rappaport, J. (1987). Terms of empowerment/exemplars of prevention: Toward a theory for community psychology. *American Journal of Community Psychology*, *15*(2), 121-148. https://doi.org/10.1007/BF00919275

Ricordeau, G. (2026a). *Pour elles toutes: femmes contre la prison* (Nouvelle éd.). Lux.

Ricordeau, G. (2026b). *Tant qu'il y aura des prisons*. Le passager clandestin.

Riger, S. (1993). What's wrong with empowerment. *American Journal of Community Psychology*, *21*(3), 279-292.

Rouleau, A. M. (2025). *Comprendre la prison pour femmes à partir des expériences de loisirs des personnes détenues* [thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. https://umontreal.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/37793e59-b71a-499c-bddb-db59bc7dafd0/content

Samuels, G. M. et Ross-Sheriff, F. (2008). Identity, oppression, and power: Feminisms and intersectionality theory. *Affilia*, *23*(1), 5-9. https://doi.org/10.1177/0886109907310475

Schwaiger, T. et Williamson, E. (2021). The art of mentalizing: A mentalization-based art initiative with homeless people within a psychologically informed environment. *The Arts in Psychotherapy*, *74*, 1-8. https://doi.org/10.1016/j.aip.2021.101795

Service correctionnel Canada. (2026, 28 janvier). *Établissement Joliette.* Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/installations-securite/profils-etablissements/quebec/etablissement-joliette-femmes.html

Service correctionnel Canada. (2026, 29 avril). *2025 à 2026 : Plan ministériel.* Gouvernement du Canada. https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/transparence/rendre-comptes/plan-ministeriel/2025-2026.html

Shaw, M. et Hannah-Moffat, K. (2004). La contrainte des choix : un regard rétrospectif. *Criminologie*, *35*(2), 53-72. https://doi.org/10.7202/008290ar

Skaife, S. (2001). Making visible: Art therapy and intersubjectivity. *Inscape*, *6*(2), 40-50. https://doi.org/10.1080/17454830108414030

Smith, S. A., Mays, G. P., Collins, T. C. et Ramaswamy, M. (2019). The role of the community health delivery system in the health and well-being of justice-involved women: A narrative review. *Health & Justice*, *7*(1), 1-26. https://doi.org/10.1186/s40352-019-0092-y

Snir, S., Regev, D. et Shaashua, Y. H. (2017). Relationships between attachment avoidance and anxiety and responses to art materials. *Art Therapy*, *34*(1), 20-28. https://doi.org/10.1080/07421656.2016.1270139

Stathopoulos, A. (2023). *Les expériences artistiques en prison : des rituels pour (re)créer du commun ?* Culture et démocratie. https://www.cultureetdemocratie.be/articles/les-experiences-artistiques-en-prison-des-rituels-pour-recreer-du-commun/

Steadman, H. J. et Cocozza, J. J. (dir.). (1993). *Mental illness in America's prisons*. National coalition for the mentally ill in the criminal justice system.

Stoessel, C. (2017). *L'émotion esthétique dans la relation art-thérapeutique au sein d'un atelier d'arts plastiques dans un centre pénitentiaire de très haute sécurité* [thèse de doctorat, Université Paris Descartes]. HAL Thèses. https://apsat.ch/files/2024/10/emotion-esthetique_centre-penitentiaire_Stoessel_Catherine.pdf

Surprenant, M.-È. (2015). *Manuel de résistance féministe*. Remue-ménage.

Tafarodi, R. W. et Swann, W. B. (2001). Two-dimensional self-esteem: Theory and measurement. *Personality and Individual Differences*, *31*(5), 653-673. https://doi.org/10.1016/S0191-8869(00)00169-0

Tucker, S. et Luetz, J. M. (2025). *Therapeutic prison art interventions: Empirical perspectives*. Springer Nature Switzerland.

Vacheret, M. et Lafortune, D. (2011). Prisons et santé mentale, les oubliés du système. *Déviance et Société*, *35*(4), 485-501. https://doi.org/10.3917/ds.354.0485

Vacheret, M., Leclerc, C. et Quirouette, M. (2025). Renoncer à une libération conditionnelle au Québec : entre les contraintes d'une mesure et l'expression d'un pouvoir d'agir. *Déviance et Société*, *49*(4), 445-478. https://doi.org/10.3917/ds.494.0445

Van Lith, T., Cornwall, E., Gerber, N., He, A. et Centracchio, M. (2025). Visual narratives as evidence: Surveying the role of metaphors in art therapy. *The Arts in Psychotherapy*, *94*, 1-9. https://doi.org/10.1016/j.aip.2025.102296

Watson, T. M. (2019). Research in carceral contexts: confronting access barriers and engaging former prisoners. *Qualitative Research*, *2*(19), 182-198. https://doi.org/10.1177/1468794117753353

Wesley, M. (2012). *Marginalisées : l'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux* (Rapport no CA 33 APC). Sécurité Publique Canada. https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/mrgnlzd/mrgnlzd-fra.pdf

Williams, R. et Taylor, J. Y. (2004). Narrative art and incarcerated abused women. *Art Education*, *57*(2), 47-54. https://doi.org/10.1080/00043125.2004.11653543

Zielinski, M. J., Karlsson, M. E. et Bridges, A. J. (2016). Adapting evidence-based trauma treatment for incarcerated women: A model for implementing exposure-based group therapy and considerations for practitioners. *Behavior Therapist*, *39*(6), 205-210. https://static1.squarespace.com/static/6661d494309e8101aaef0f6b/t/6886b0c198115208e1b534dc/1753657537206/Zielinski%2C+Karlsson%2C+%26+Bridges+%282016+-+tBT%29.pdf

Zimmermann, B. (2024). The capability to aspire: An agentive model. *Journal of Human Development and Capabilities*, *25*(4), 518-536. https://doi.org/10.1080/19452829.2024.2407379